



25ÈME CONGRÈS DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
NATURELLEMENT FONCIER !

ANGERS - DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2025



ATELIER N°
6

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES GRÂCE À L'ACTION FONCIÈRE

27 NOVEMBRE 2025



INTRODUCTION



Thème : **PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES GRÂCE À L'ACTION FONCIÈRE**

Objectifs :

- Partager des retours d'expériences d'acquisitions et de stratégies foncières pour la préservation des milieux humides.
- Echanger sur les outils mis en place, les difficultés rencontrées et les conditions de réussite.
- Réfléchir à des perspectives de mise en commun sur ces questions au sein du réseau des CEN.



DEROULE



Présentations (1h30)

Comment articuler les stratégies foncières des CEN de Bourgogne Franche Comté et de leurs partenaires pour la préservation des milieux humides ?

Manon Gisbert, CEN Franche-Comté

Sauvegarde des prairies humides de la Brague : l'action foncière pour la préservation des milieux humides.

Ambre Baxa, CEN PACA

L'action foncière en Vallée de la Loire, un levier pour la préservation voire la restauration d'annexes fluviales. Retour sur les projets des îles Kerguelen, Bernardeau-Boire Rousse et d'une zone humide, exutoire du ruisseau du Voinard.

Valérie Simon, CEN Pays de la Loire

Pause (20min)

Temps d'échange (1h)



COMMENT ARTICULER LES STRATÉGIES FONCIÈRES DES CEN DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DE LEURS PARTENAIRES POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ?

1. Pourquoi une stratégie foncière sur les milieux humides ?
2. Cadres méthodologiques et résultats
3. Articulation avec d'autres acteurs
4. Réflexions et perspectives



1. POURQUOI UNE STRATÉGIE FONCIÈRE MILIEUX HUMIDES ?

- **Pour répondre aux attentes des financeurs ?**

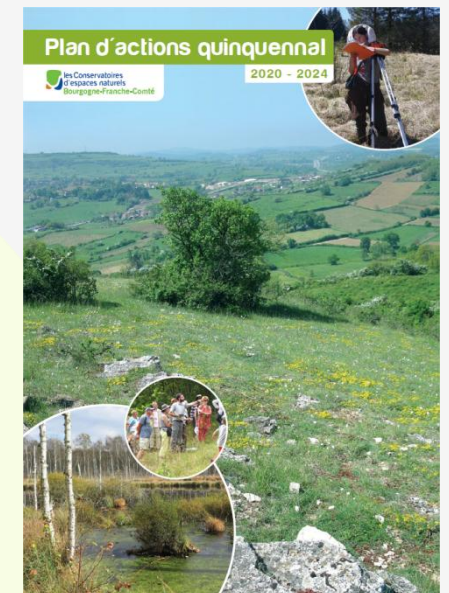
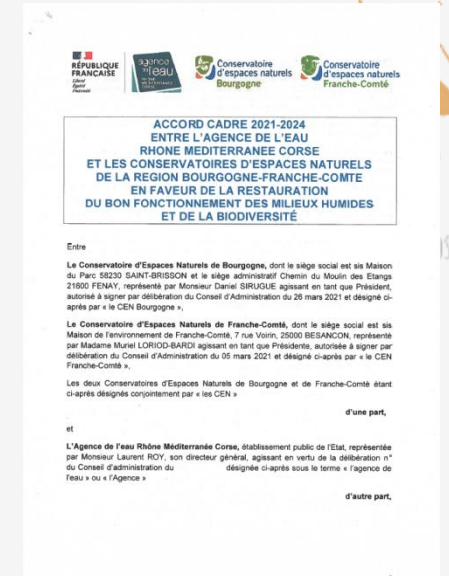
- Attentes de l'Agence de l'Eau RMC : Accord cadre 2021-2024

- **Promouvoir la maîtrise foncière et d'usage des milieux humides : déployer la maîtrise foncière par les CEN ou par les collectivités locales** en pleine propriété des milieux humides prioritaires identifiés dans le cadre de plans de gestion stratégiques ou des stratégies foncières des CEN croisées avec les priorités identifiées dans le cadre du présent accord cadre ; **promouvoir les outils contractuels de gestion** (baux, ORE, conventions d'usage ou de travaux, etc.) ; encourager la réalisation de **stratégies foncières** lorsque cela est opportun.

- **Pour disposer d'un cadre d'intervention partagé ?**

- Objectifs du **Plan d'actions quinquennal** des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté 2020-2024

1.2.1. Renforcer des démarches de stratégie foncière pour le développement du réseau de sites gérés par les Conservatoires



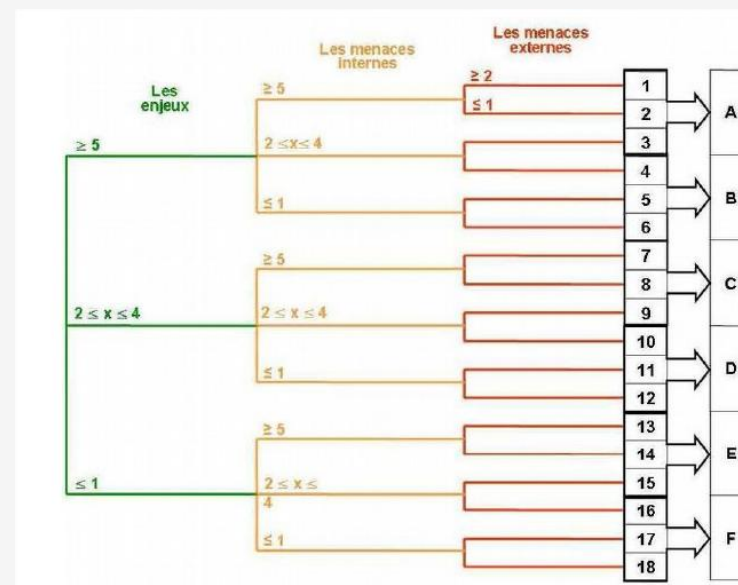
2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE EN BOURGOGNE

- **Démarche d'inventaires**

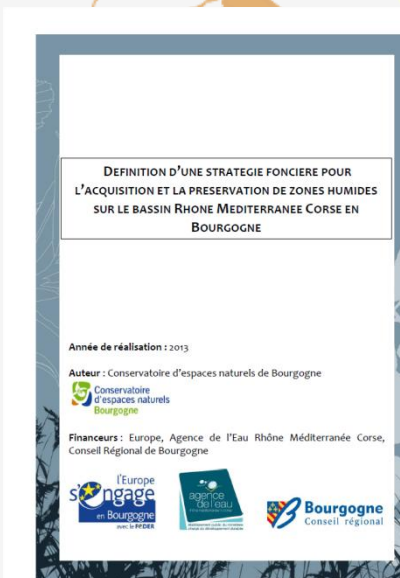
- Réalisation de nombreux inventaires de milieux humides par CEN Bourgogne

- **Démarche de priorisation**

- Analyse par BV sur les ZHE
- Utilisation des priorisations réalisée dans le cadre des inventaires (CDZH 39):
 - Enjeux : Activités, diversité et intérêt des habitats, espèces végétales, fonctionnalités hydrauliques
 - Menaces internes : Abandon, dégradations, intensification, fossés, EEE, surface
 - Menaces externes : Intensification, Artificialisation, TVB
- Catégories A, B, C retenues
- Exclusion des surfaces agricoles et des peupleraies



Classes	Description
A	Zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques
B	Zones à enjeux forts mais faiblement menacées, devant être surveillées et / ou valorisées
C	Zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées
D	Zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées
E	Zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer
F	Zones à enjeux faibles non menacées



2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE EN FRANCHE-COMTÉ

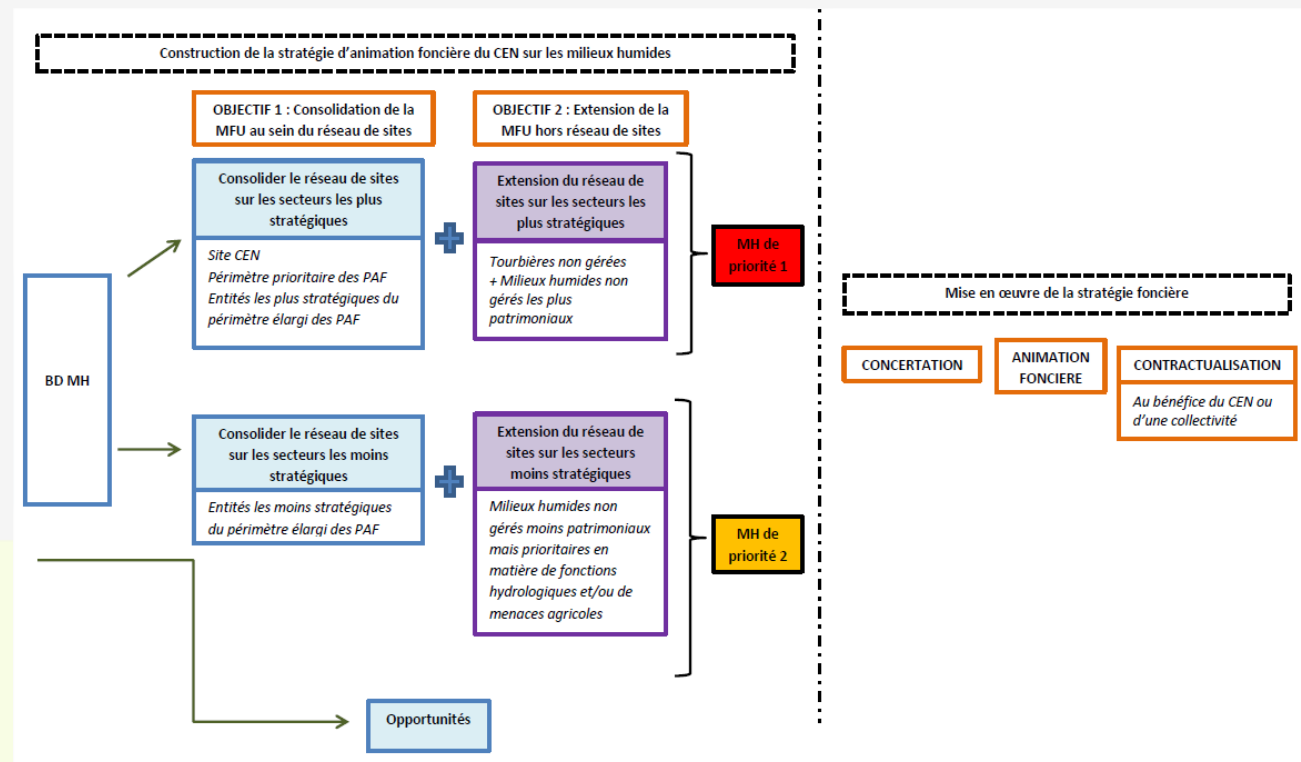
- **Démarche d'inventaires**

- Inventaires de milieux humides non réalisés par le CEN Franche-Comté

- **Démarche de priorisation**

- Mise en place d'un cadre méthodologique combinant 2 objectifs :

1. **Consolidation de la MFU au sein du réseau de sites**
2. **Développement de la MFU hors du réseau**



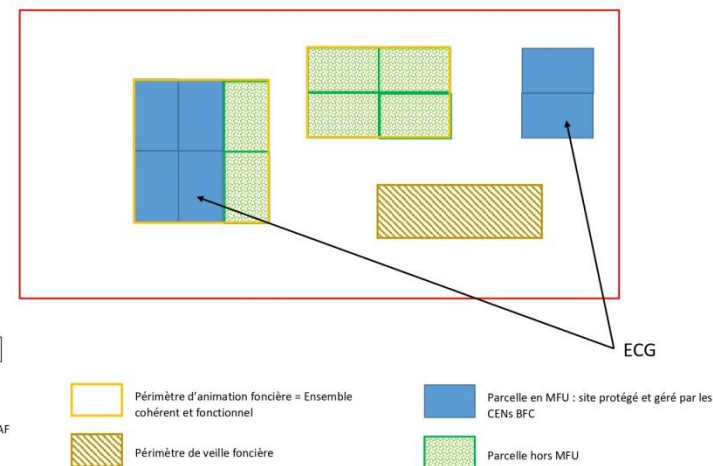
2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE EN FRANCHE-COMTÉ



• Objectif 1 : Outil des Périmètres d'animation foncière

- Adapté à chaque ECG / Site
- Articulation PAF / PVF, 3 ou 4 niveaux de priorité
- Critères :
 - Scientifiques et techniques : intérêt patrimonial, état de conservation, intérêt fonctionnel, importance opérationnelle
 - Complexité foncière (propriété publique ou privée, analyse des situations foncières complexes, usages et autres éléments de contexte local)
- Validation en CST

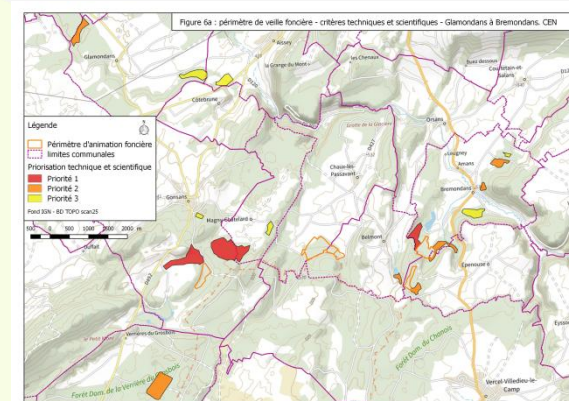
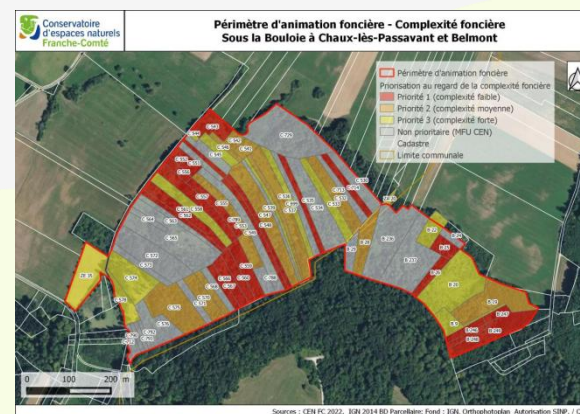
Schéma pour aider à la compréhension des **périmètres d'action foncière (PAF)** - CENs BFC



Périmètre d'animation foncière (cas 1) : renforcement d'une MFU partielle sur un site protégé et géré --- travail à l'échelle parcellaire

Périmètre d'animation foncière (cas 2) : projet à court terme de création d'un nouveau site protégé et géré --- travail à l'échelle parcellaire

Périmètre de veille foncière : ensemble fonctionnel d'espaces naturels concernés pas des enjeux similaires ou des enjeux opérationnels pour la gestion ou la conservation du périmètre d'animation foncière --- travail à l'échelle du site



2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE EN FRANCHE-COMTÉ

- **Objectif 2 : Outil d'aide à la priorisation des milieux humides**
 - Exclusion des sites déjà gérés
 - Utilisation de l'outil développé par le Pôle MH BFC
 - Clé de décision

Approches	Objectifs
Fonctions biologiques	Préserver les milieux humides à forte valeur patrimoniale
Fonctions de régulation hydrologique	Préserver les zones contribuant à la régulation des crues
	Préserver les zones contribuant au soutien d'étiage
Menaces	Préserver les milieux humides de l'intensification des pratiques

- **Objectif 2 : Cartographie des tourbières de FC**
 - Tourbières non gérées retenues

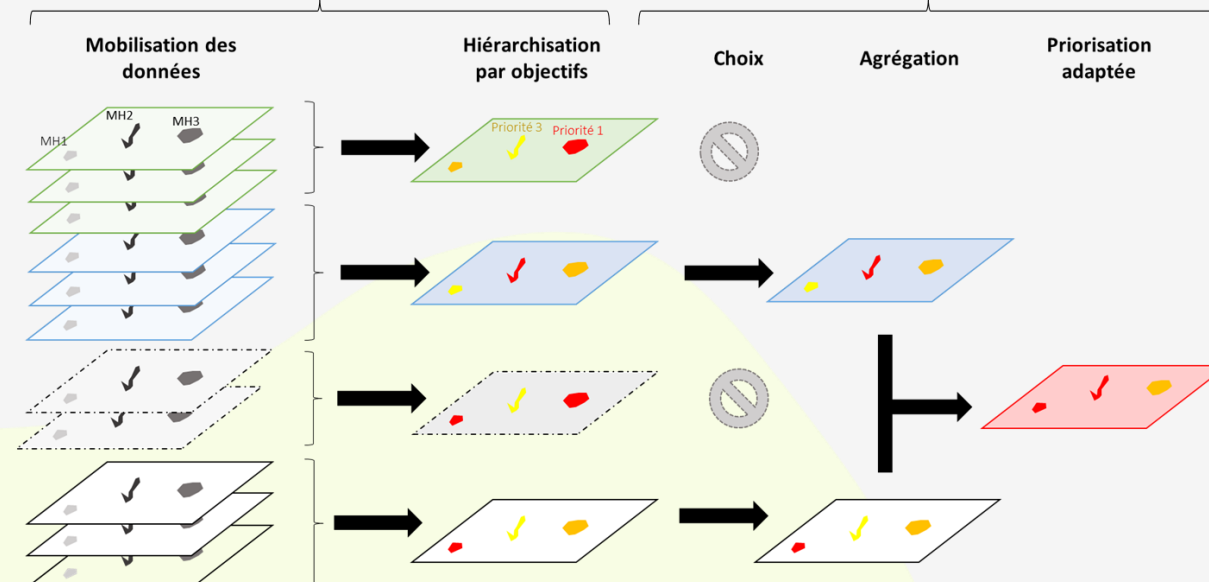


1. Etape **technique** : hiérarchisation

- Etablissement de règles de base par scientifiques
- Ajout de données
- Calcul dans la BDMH pour obtenir des classes pour chaque critère (=bloc objectif)

2. Etape **politique** : priorisation

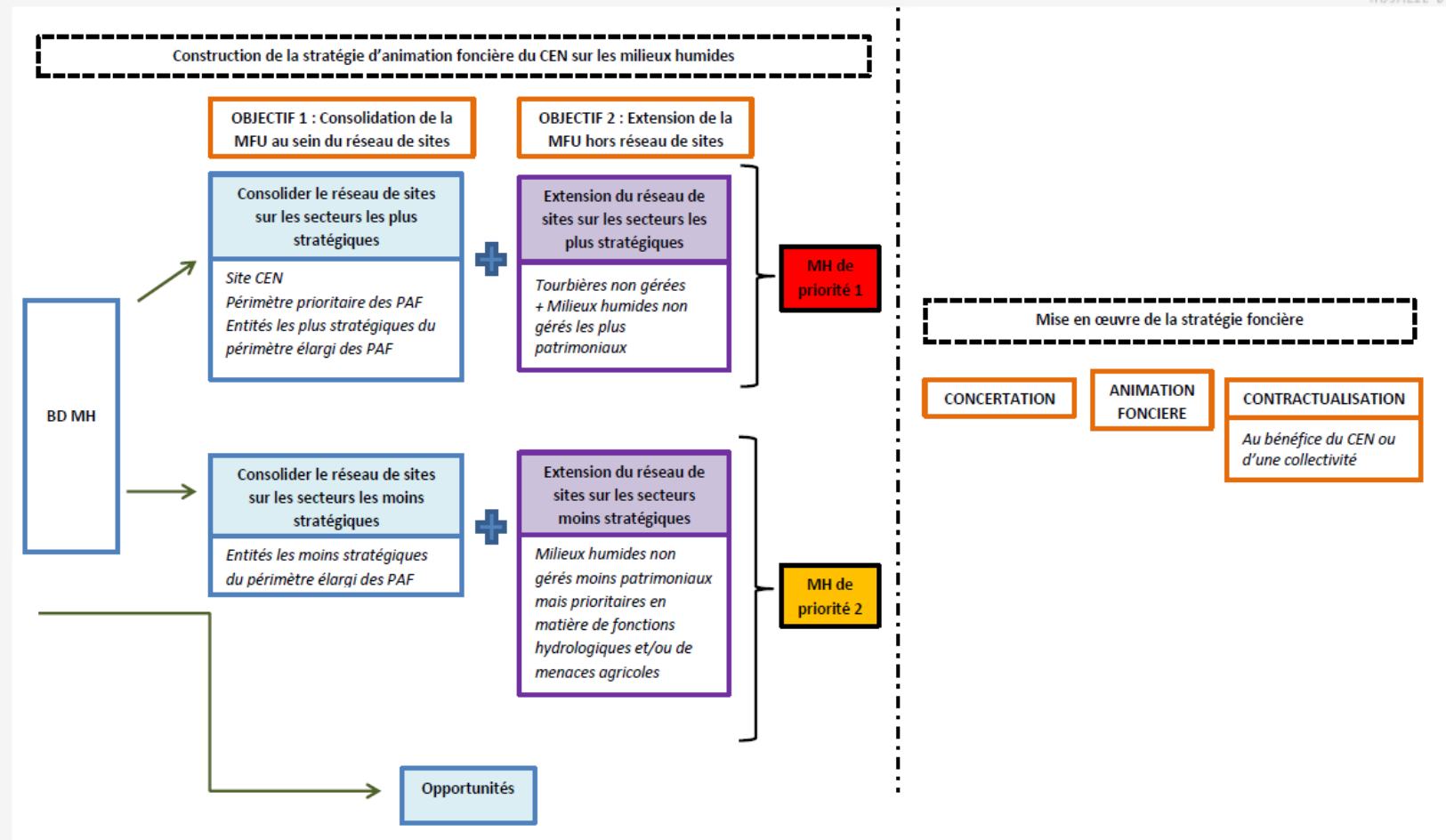
- Définition des objectifs et choix par acteur territorial
- Définition d'une pondération
- Agrégation par modèle analytique MRSort dans Qgis pour obtenir la ou les cartes finales



2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE EN FRANCHE-COMTÉ

- **Synthèse**

- 2 niveaux de priorité
- Mais une attention à avoir sur la mise en œuvre (prise de compétence GEMAPI)



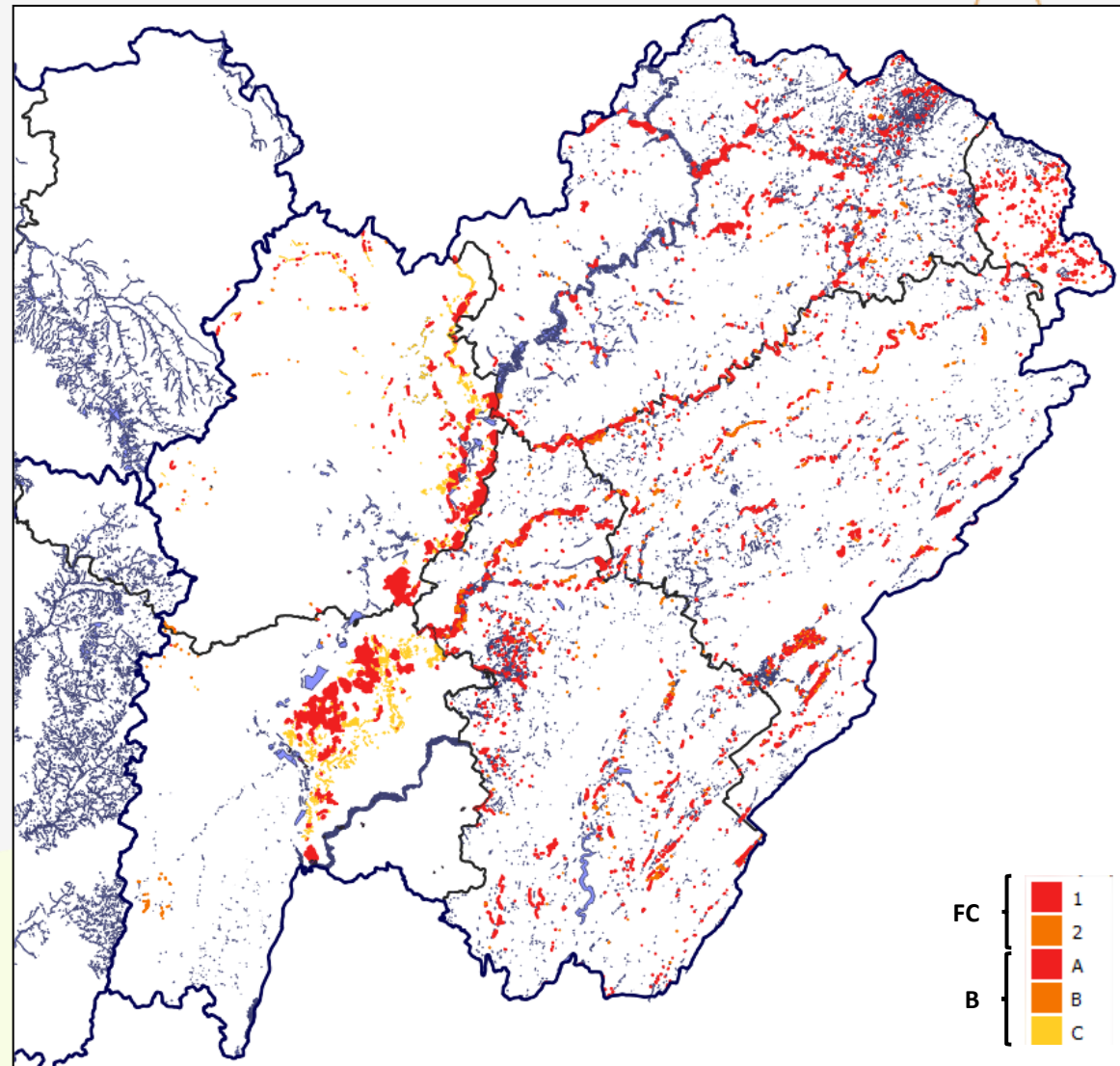
ROSALIE DES ALPES



2. RÉSULTATS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- **Résultats de l'agrégation**

- Surfaces très importantes :
 - Non restrictif : ne pas se fermer de portes
 - Peu opérationnel : utilisée majoritairement pour argumentation sur sites ciblés plutôt que pour planifier l'animation foncière



3. ENJEUX D'ARTICULATION AVEC LES PARTENAIRES



- **Comment déployer sa stratégie foncière ?**
 - Prise de compétence GEMAPI qui démultiplie les interlocuteurs
 - Vision d'une compétence GEMAPI parfois exclusive
 - Politique d'acquisition hétérogène
 - Diversité de cas de figures
 - Cadre stratégique territorial
 - Place des autres acteurs (PNR, CD, FDC, FDPPMA,...)
 - Historique / antériorité sur les sites

Article L. 211-7 du code de l'environnement (extrait) :

« I.-Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels qu'ils sont définis au deuxième alinéa de l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics territoriaux de bassin prévus à l'article L. 213-12 du présent code peuvent, sous réserve de la compétence attribuée aux communes par le I bis du présent article, mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

1° – L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° – L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

3° – L'approvisionnement en eau ;

4° – La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

5° – La défense contre les inondations et contre la mer ;

6° – La lutte contre la pollution ;

7° – La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

8° – La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

9° – Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10° – L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° – La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° – L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- 
- Impossibilité de déployer une stratégie foncière sans concertation territoriale

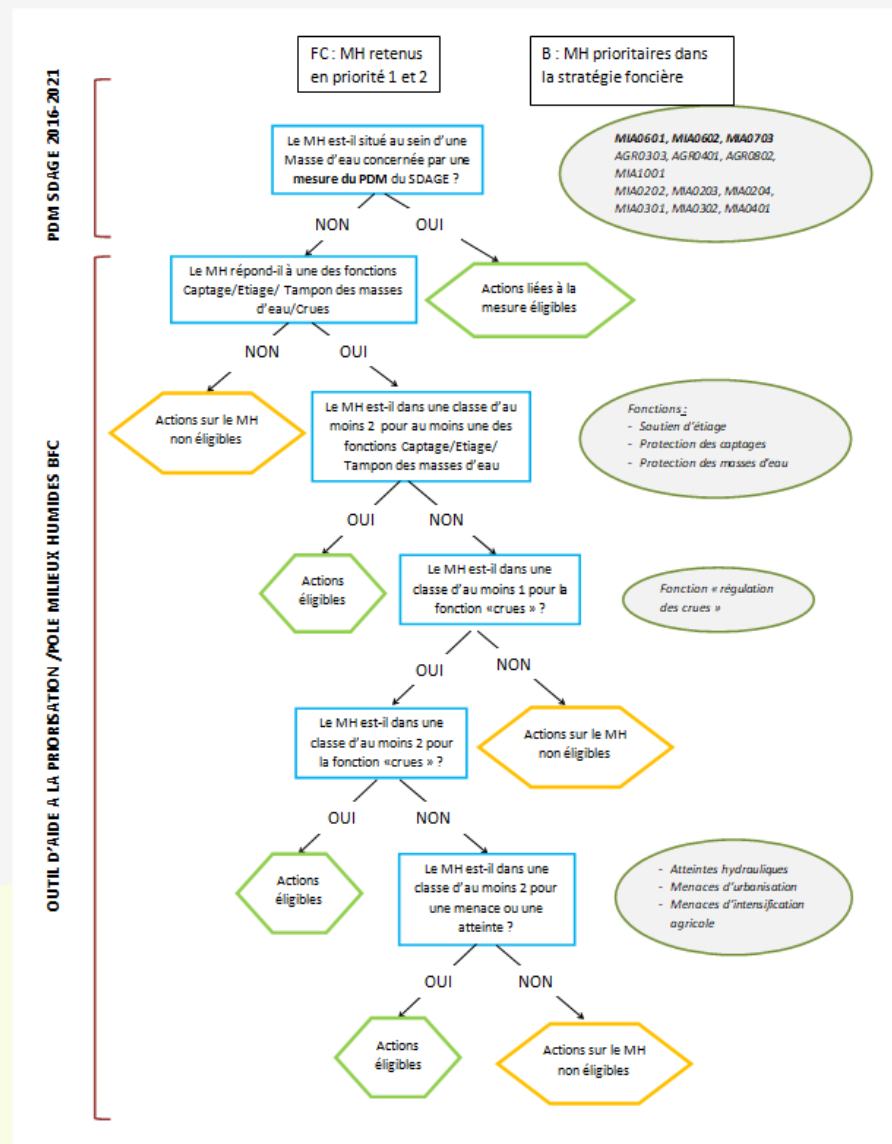


3. ARTICULATION AVEC LES OBJECTIFS DE L'AE

- **Demande de l'AERMC de croiser avec les priorités du SDAGE**
 - Réflexion sur une clé de décision
 - Mobilisation pour argumenter les projets d'acquisition
- La stratégie de qui ?



ROSALIE DES ALPES

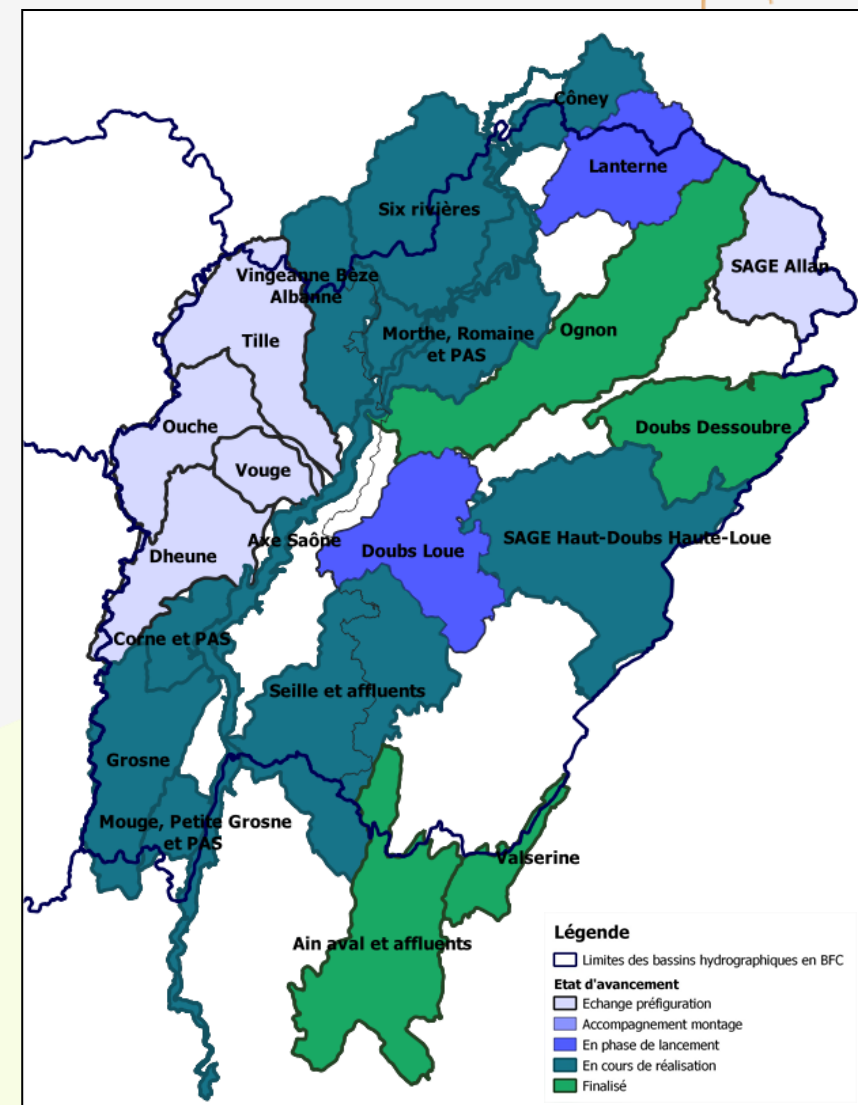
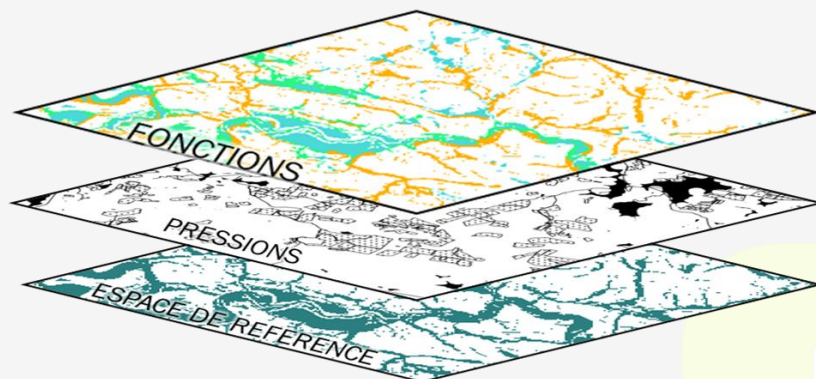


FEUILLE DE FRÊNE

3. ARTICULATION AVEC LES PARTENAIRES GEMAPIENS

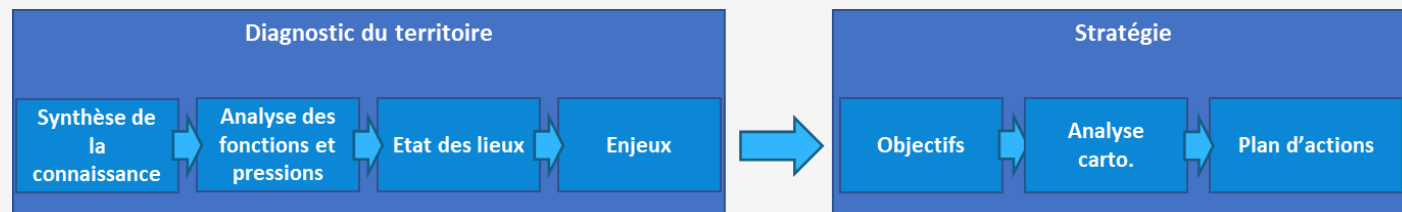
- **Nombreux Plans de gestion stratégique Zones humides**

- Démarche issue du SDAGE Rhône Méditerranée
 - Echelle sous-bassin versant (intercommunalité minimum)
 - Obligatoire sur territoire de SAGE
 - Porteur territorial gémapien
 - Stratégie d'intervention multi-acteurs
 - Durée de 10 ans



3. ARTICULATION AVEC LES PARTENAIRES GEMAPIENS

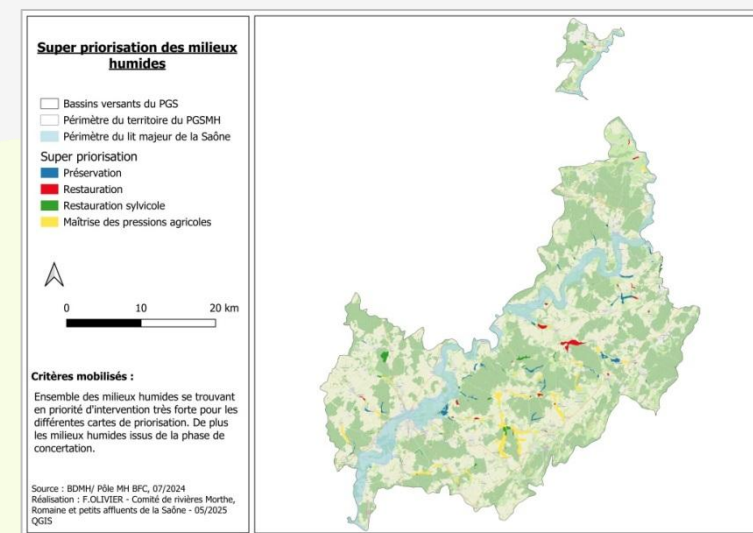
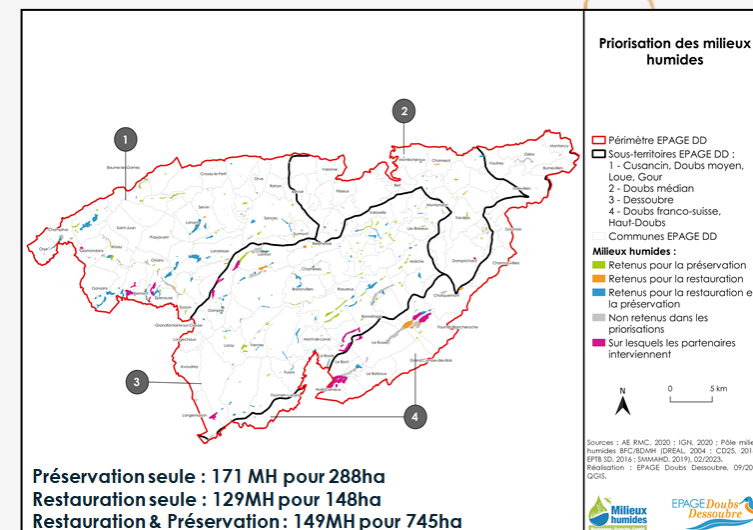
- **Nombreux Plans de gestion stratégique Zones humides**
 - Accompagnement par le Pôle milieux humides BFC pour la majorité
 - Phase de diagnostic
 - Phase de définition d'une stratégie : plusieurs objectifs



Outil d'aide à la
priorisation :
phase de
hiérarchisation

Outil d'aide à la
priorisation :
phase de
priorisation

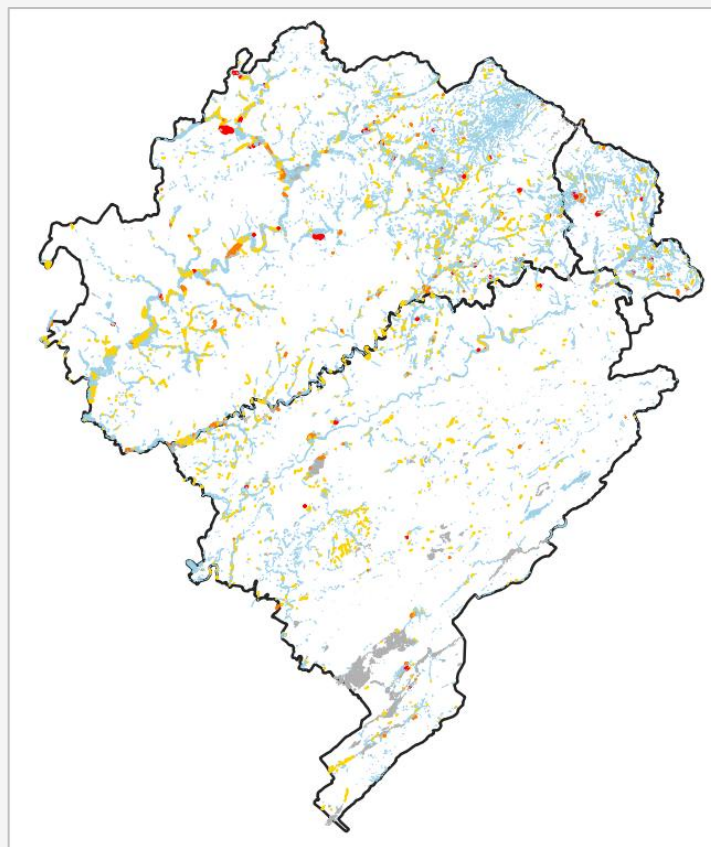
- Priorités du PGSZH = priorités du territoire, partagées par différents acteurs



3. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

Autres stratégies d'intervention

- Stratégie des Fédérations des chasseurs 25-70-90



Critères de niveau 1	Pondération
Territoires cynégétiques	0,40
Fonctionnalité des écosystèmes	0,25
Bon fonctionnement des cours d'eau	0,20
Usages de tourisme et de loisirs	0,15

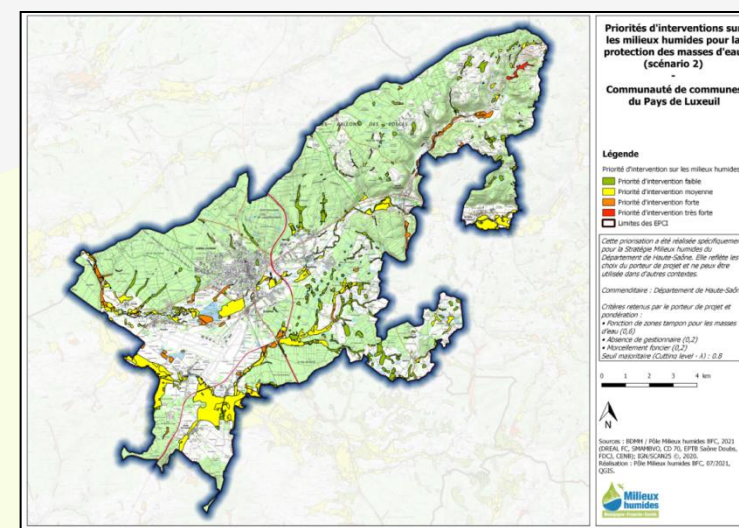
Critères de niveau 2	Pondération
Atteintes hydrauliques	0,40
Disponibilité et qualité de la ressource	0,35
Menaces de déprise	0,25

Résultat global	Etape 1 : Mobilisation du critère d'exclusion	Etape 2 : Mobilisation conjointe des résultats des niveaux 1 et 2	
	Présence d'un gestionnaire	Priorisation de niveau 1	Priorisation de niveau 2
Priorité très forte		Classe 4	Toutes classes
Priorité forte		Classe 3	Classe 4
Priorité moyenne		Classe 3	Classe 3
Non prioritaire		Classe 3	Classe 0, 1, 2
		Classe 0, 1, 2	Toutes classes
MH exclus	Classes 3 et 4		



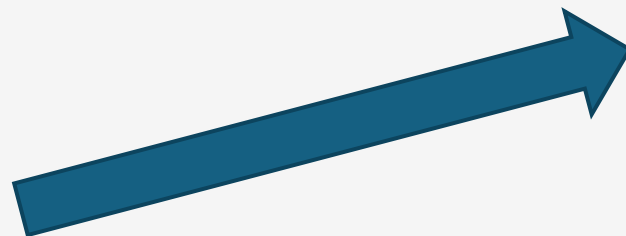
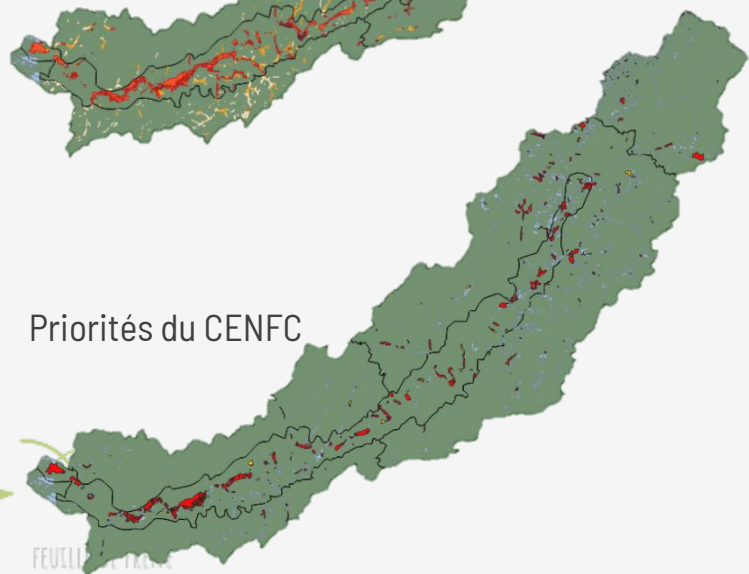
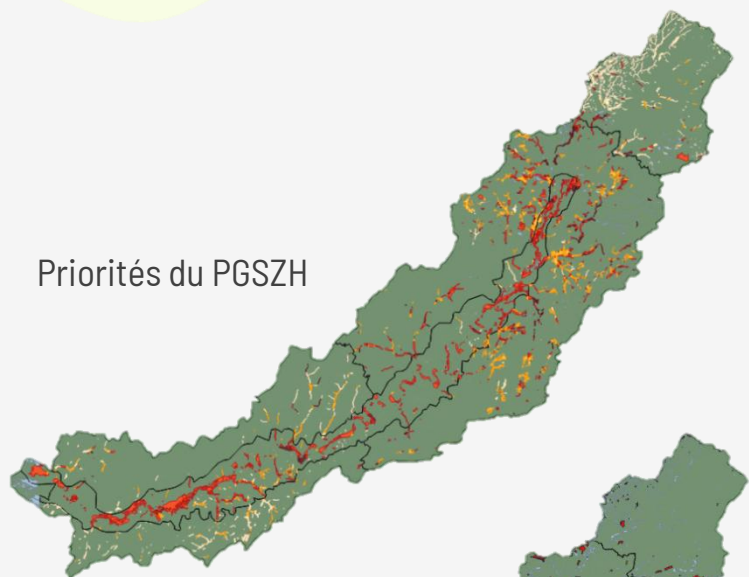
ALIE DES ALPES

- 
- FEUILLE DE FRÊNE

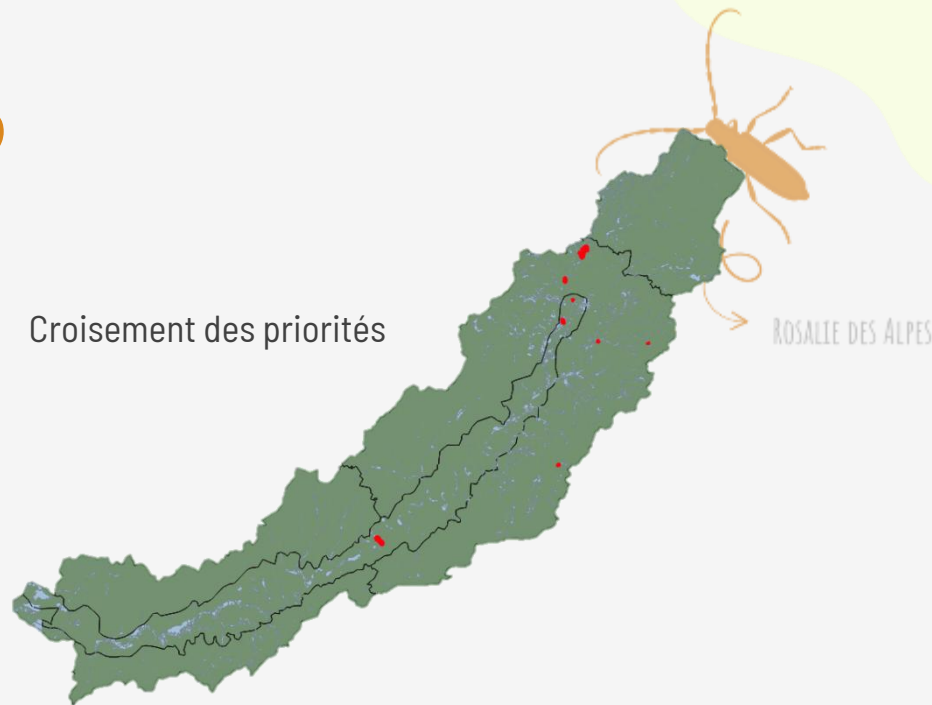


3. QUELLES MODALITÉS D'ARTICULATION ?

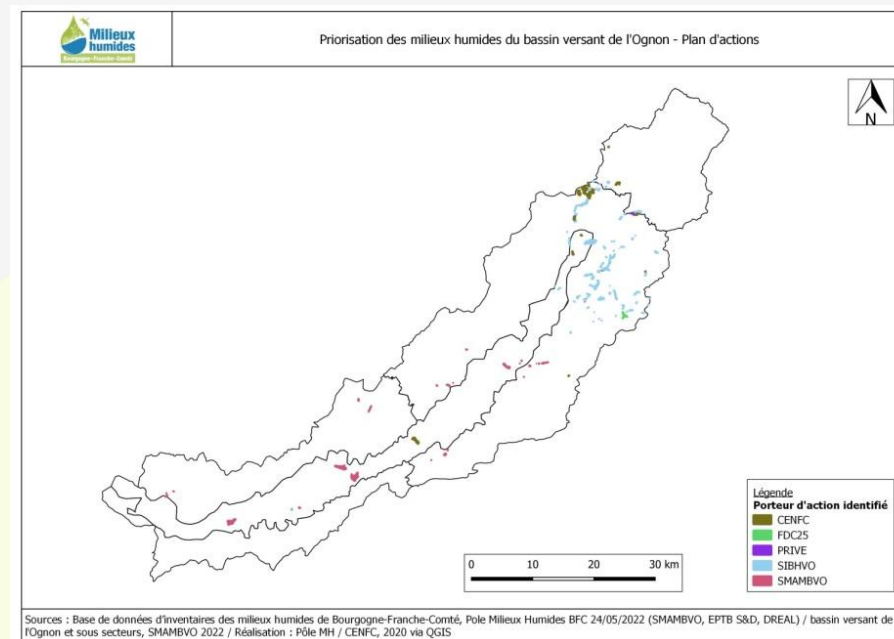
A l'échelle des bassins versants



Croisement des priorités



	Nombres de MH à charge sur le BV de l'Ognon
SIBHVO	120
SMAMBVO	36
CEN	11
PRIVE	4
FDC 25/70	0
FDC 39	0
FNE 25/70	0
PNR Ballon des Vosges	0



4. RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES

Nécessité d'une remise à plat de la stratégie foncière milieux humides des deux CEN

- **PSD 2025-2034 en cours de finalisation :**
 - Contexte des moyens limités qui pousse à prioriser l'action en amont
- **Nouveaux accord cadres** (12^e programmes de AE) : échelle régionale ou bassin ?
- **Evolution du contexte**
 - Nouveaux acteurs GEMAPlens
 - Nouveaux acteurs fonciers
 - Démultiplication des PGSZH

La nécessité de s'adapter à la gestion d'un nombre croissant de sites doit ainsi être intégrée dans nos objectifs, mais cette contrainte ne doit pas amener à amputer cette ambition d'accroissement surfacique de la Maîtrise Foncière et d'Usage (MFU), doublée d'une ambition qualitative. Il s'agira donc de :

- cibler son déploiement sur des secteurs et enjeux particuliers, en s'appuyant sur les stratégies foncières par milieux ou territoriales ;
- catégoriser clairement les ambitions et moyens mobilisés par type de sites (complétude du foncier, foncier « de protection » avec une nécessité de gestion minimale, urgence à agir, niveaux d'enjeux...) ;
- articuler notre intervention avec d'autres acteurs du foncier ou de la gestion
- développer les objectifs de libre évolution et communiquer sur ce choix de gestion



4. RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES



Evaluation des stratégies précédentes : envoi d'un questionnaire

- Peu de connaissance en interne, peu utilisée
- Consensus sur les critères : patrimonialité, fonctions hydrologiques
- Nécessité de prioriser ?

Réflexion en cours pour la définition de la nouvelle stratégie

- **Pourquoi une stratégie foncière ?**
 - Pour planifier l'animation foncière active : PAF
 - Pour orienter la veille foncière : PVF
 - Pour démultiplier les actions sur les milieux humides : articulation avec PGSZH et stratégies territoriales
- **Enjeux :**
 - Besoin de conforter et partager les objectifs des CEN en interne
 - Besoin d'affirmer la complémentarité des CEN avec les partenaires
- **Questionnements :**
 - Comment définir un niveau d'ambition ?
 - A quelle étape intégrer les contextes locaux ?
 - Type de répartition entre acteurs : géographique ? thématique ?



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Contacts



- **Manon GISBERT / Marie AMANN**

Fonction : Responsable de Pôle « Programmes et réseaux » / Chargée de projets fonciers

Structure : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Tel : 06 29 30 34 81 / 06 22 22 72 78

Mail : manon.gisbert@cen-franchecomte.org / marie.amann@cen-franchecomte.org

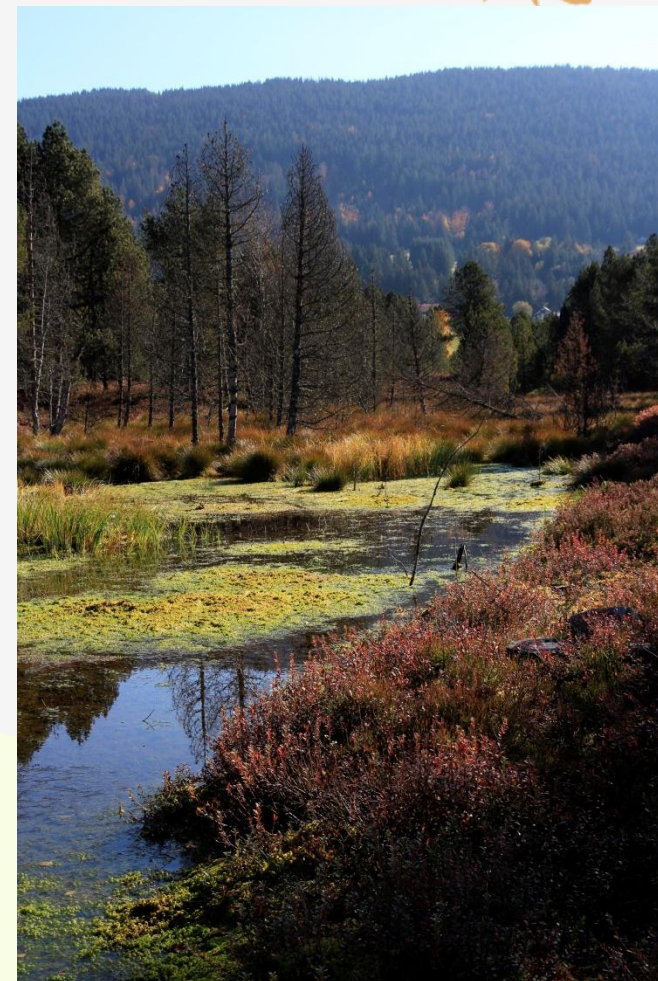
- **Estelle LAURENT**

Fonction : Chargée de missions Foncier

Structure : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Tel : 06 21 27 28 97

Mail : estelle.laurent@cen-bourgogne.fr



FEUILLE DE FRÊNE



25ÈME CONGRÈS DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
NATURELLEMENT FONCIER !

ANGERS - DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2025



ATELIER N°
6

6- PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES GRÂCE À L'ACTION FONCIÈRE

**SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE
POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES**

27 NOVEMBRE 2025

 **Conservatoire
d'espaces naturels**
Provence-Alpes-Côte d'Azur



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

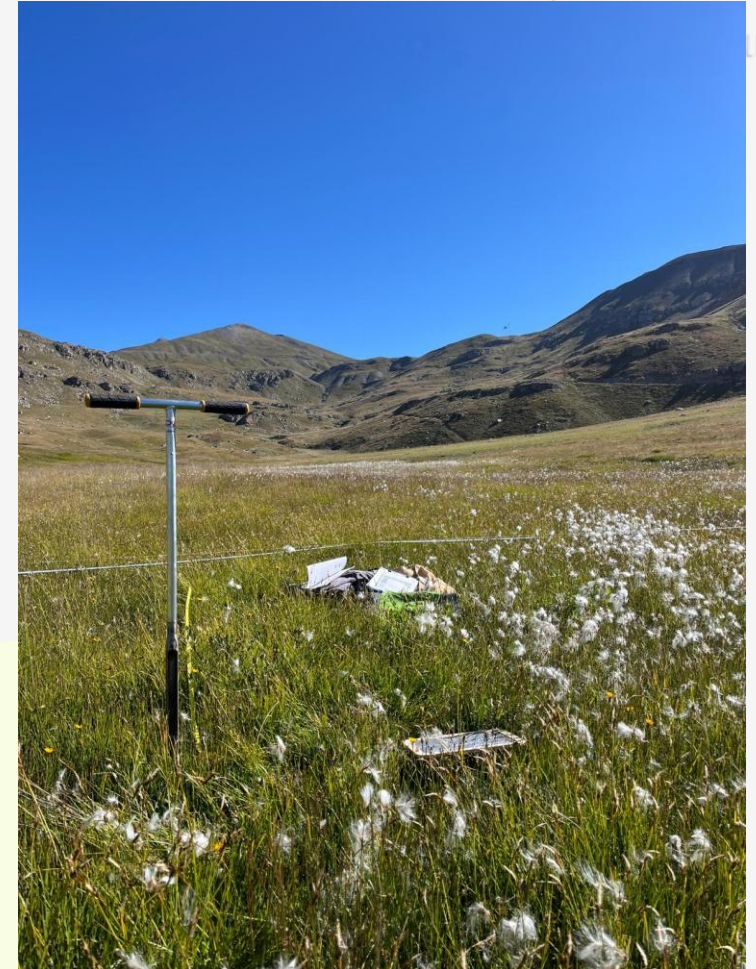
Ambre BAXA, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-
Côte d'Azur



- ✓ Animatrice territoriale zones humides des Alpes-Maritimes
- ✓ Cheffe de projet
- ✓ Gestionnaire du site des prairies humides de la Brague



- ✓ Attrait pour la pédologie, le fonctionnement des milieux humides et aquatiques et la transmission des connaissances



Suivi Rhoméo dans le Parc National du
Mercantour, août 2025





MIDES DE LA BRAGUE : RÉSERVATION DES MILIEUX



- ✓ Gestionnaire du site de la Brague
- ✓ Attrait pour la pédologie des milieux humides et transmission des connaissances



Suivi Rhoméo dans le Parc National du Mercantour, août 2025

SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Retour sur la coacquisition par la Ville d'Antibes et le CEN PACA d'une des dernières prairies humides du littoral des Alpes-Maritimes, essentielles à la conservation d'habitats et d'espèces protégées.



ROSALIE DES ALPES

Pourquoi ce site en particulier ?

- Site en co-gestion par le CEN PACA et Antibes
- Rare prairies humides littorales dans les Alpes-Maritimes
- Exemple de coacquisition dans le département
- Forte valeur écologique en contexte urbain
- Parce que je suis jeune et volontaire



Anacamptis laxiflora
Orchis à fleurs lâches



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Localisation des prairies humides de la Brague

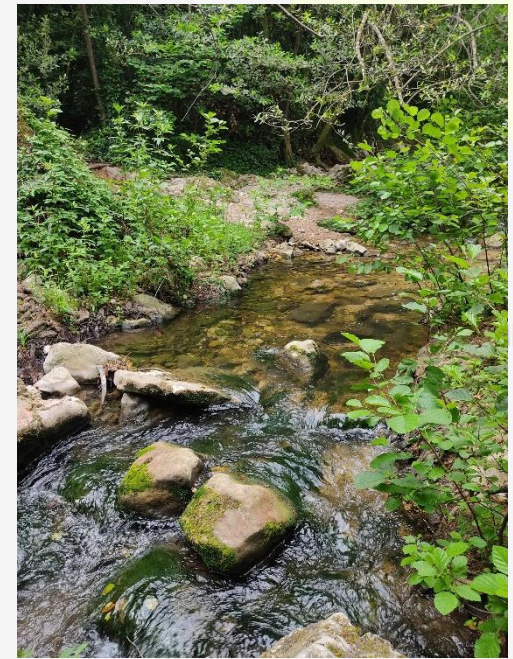


Photo du paysage maralpin, depuis la
commune d'Antibes



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Localisation des prairies humides de la Brague



La Brague / CEN PACA



Prairies humides de la Brague / CEN PACA

SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Localisation des prairies humides de la Brague

Inondations d'octobre 2015 dans la plaine de la Brague



Commune de Biot, le lendemain des inondations de la nuit du 3 octobre 2015

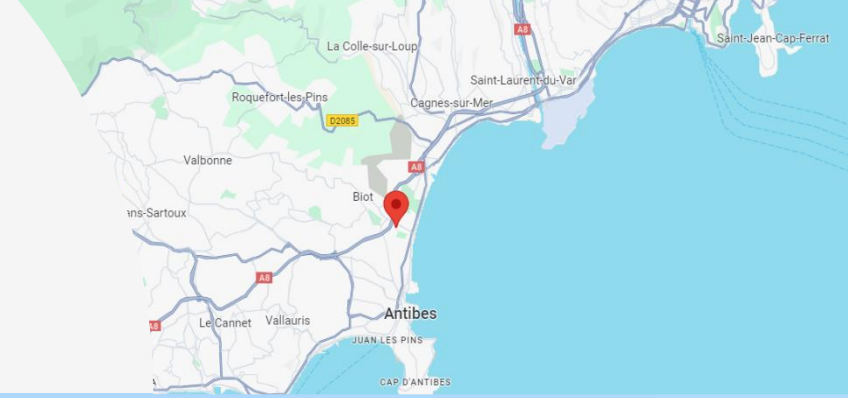


Camping Antipolis à l'abandon depuis 10 ans /CEN PACA



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Localisation des prairies humides de la Brague



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Localisation des prairies humides de la Brague



Conservatoire d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Localisation des prairies humides de la Brague



BIOT
VILLENEUVE-LOUBET
ANTIBES

Légende :

-  Site des prairies humides de la Brague
-  Communes

Source : google satellite
Conception : A.BAXA | CEN PACA 2024



Description

Localisation	Antibes (06)
Surface	2,8 ha
Type(s) de milieu(x)	prairie méso-hygrophile méditerranéenne, ourlet nitrophile, rideau de frênes, Canne de Provence et roncier

Site coacquis en 2012



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Présentation des prairies humides de la Brague



Prairie humide de la Brague la majeure partie de l'année



Prairie humide de la Brague une partie de l'année

SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Pressions sur la plaine de la Brague



Evolution de la plaine de la Brague entre 1950 et aujourd'hui et localisation des prairies humides de la Brague. Source : IGN remonter le temps, 2025



SAUVEG

DES MIL

Pressi

Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Localisation des prairies
humides de la Brague



Légende :

Site des prairies humides
de la Brague

Communes

Source : google satellite

Conception : A.BAXA | CEN PACA 2024

Les enjeux

Enjeux écologiques

- ❖ Rôle dans la trame verte et bleue
- ❖ Réservoir de biodiversité le long de la Brague
- ❖ Zone identifiée dans le projet Cœur de Nature par la Ville d'Antibes en partenariat avec le Conservatoire du littoral (2018)
- ❖ Achat cette année de deux parcelles supplémentaires dans la partie sud par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) et la ville d'Antibes à la suite des inondations d'octobre 2015



Périmètre « Cœur de Nature » Surface 47 ha. Conservatoire du Littoral est bénéficiaire depuis été 2018 d'un périmètre autorisé d'intervention accordé par Antibes et Biot



ROSALIE DES ALPES



FEUILLE DE FRÊNE

SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Enjeux floristiques des prairies humides de la Brague



Orchis à fleurs lâches
Anacamptis laxiflora



Renoncule veloutée
Ranunculus velutinus



Jacinthe de Rome
Bellevalia romana



Merci Robert Salanon



Les enjeux

Enjeux hydrologiques

- ❖ Ralentissement des pics de crues
- ❖ Rôle tampon, zone d'expansion en période de crue
- ❖ Stockage de l'eau
- ❖ Rôle de filtration
- ❖ Ralentissement du ruissellement



ROSALIE DES ALPES

Prairie humide de la Brague après les inondations d'octobre 2015

SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Les enjeux Enjeux pédagogiques

- ❖ Terrain pour les étudiants et apprenants du Campus vert d'Azur d'Antibes
 - BTS GEMEAU / LP DEGEBA
 - Lycéens STAV
 - CAP paysagiste



Atelier avec les lycéens STAV



Initiation à la caractérisation des zones humides avec les
BTS GEMEAU



SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

FOCUS FONCIER



Octobre 2011

Ginette décide de vendre son terrain (2,8ha)

SAFER prévient la
Communauté
d'Agglomération Sophia
Antipolis (CASA)

Dépos d'un droit de
préemption de la
SAFER

CASA prévient le syndicat
Intercommunal de
l'Amélioration de la Qualité
des Eaux de la Brague et de
ses affluents
SIAQUEBA

350 000 euros
Estimation des
domaines

Achat du bien par
la SAFER

30 janvier 2012

1 février 2012

Signature de la convention
de coacquisition entre le
CEN PACA et Antibes et de
la promesse unilatérale
d'achat envers la SAFER

18 octobre 2012

Acte de vente signé
par Antibes et le
CEN PACA

Le SIAQUEBA prévient la
ville d'Antibes et le CEN
PACA

Recherche de financement et montage du projet pour l'acquisition partagée



FOCUS FONCIER

Pourquoi en co-acquisition ?

- ❖ Intérêt commun entre la ville d'Antibes et le CEN PACA
- ❖ Volonté politique
- ❖ Financièrement intéressant
- ❖ Meilleure sécurisation à long terme

Plan de financement

Poste de Dépense	Intitulé Dépense	Montant
a	Prix de vente du terrain (estimation des domaines) =	350 000 €
b	Prix de retrocession SAFER aux acquéreurs =	383 916 €
c	Frais notariés =	6 000 €
TOTAL =		389 916 €

PLAN DE FINANCEMENT	subvention FEDER			
	Postes éligibles	Montant éligible	Taux subvention	Montant subvention
CEN PACA	a+c	178 000 €	43,81%	77 983 €
ANTIBES	a+c	178 000 €	40,00%	71 200 €

subvention AERMC				Autofinancement	
Postes éligibles	Montant éligible	Taux subvention	Montant subvention	Taux	Montant
b+c	194 958 €	40,00%	77 983 €	20,00%	38 992 €
b+c	194 958 €	40,00%	77 983 €	23,48%	45 775 €



ROSALIE DES ALPES



FEUILLE DE FRÊNE

Retour sur la coacquisition par la Ville d'Antibes et le CEN PACA d'une des dernières prairies humides du littoral des Alpes-Maritimes, essentielles à la conservation d'habitats et d'espèces protégées.

FOCUS FONCIER

COÛTS			
Prix de vente (estimation des domaines) =			350 000 €
Prix de retrocession proposé par la SAFER (3 mois de portage de dossier inclus) =			383 916 €
Soit un coût total pour chacune des parties (hors frais de notaire) =			191 958 €
FINANCEMENTS sollicités			
Aides publiques à hauteur de 80%	subvention AERMC =	40%	153 566 €
	subvention FEDER =	40%	153 566 €
Et financements propres	CEN PACA =	10%	38 392 €
	Ville d'Antibes =	10%	38 392 €

- ✓ 80% du budget global est supposé acquis.
- ✓ Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite faire appel à des mécènes pour financer le projet à hauteur de 10% (jusqu'à 38 392 €).



les-Pins

nice-matin
Vendredi 7 juin 2013

5

Quoi la prairie humide Brague est utile

inaugurée hier, la coacquisition par la Ville du terrain à la limite de Biot
itère : préservation de la nature et régulation du risque d'inondation

projets d'exploitation (à proximité, avec l'échangeur de Biot), comme l'a rappelé hier André Nicolas, son directeur du patrimoine.

« Une action commune »
La municipalité y a vu elle une « urgence », soulignait le maire : « Il a fallu quelques coups de fil et une volonté politique pour préserver un équilibre autour de la Brague. Pourquoi investir 380 000€ dans une prairie humide ? Ce n'est pas un caprice d'élus, il s'agit de notre avenir, de développement durable, sans vision passéiste. Quand on voit les images du cap d'Antibes il y a 150 ans, elles ne sont pas moins belles aujourd'hui. L'homme peut donc transformer le paysage en respectant les espaces naturels ». Jean Leonetti en a profité pour saluer « une action commune » avec les autres partenaires (SAFER, SIAQUEBA, AERMC). L'intérêt d'une prairie humide, alimentée en eau par les nappes alluviales et les crues des rivières, prend d'ailleurs tout son sens à côté de la Brague, dont on a vu, ces derniers hivers, combien elle pouvait causer de dégâts. Par la rétention de l'eau, la prairie va ainsi assurer une mission indispensable. Complémentaire aux travaux et à la main de l'homme.

RODOLPHE PETÉ
rpete@nicematin.fr

/www.cen-paca.org

Le projet

ollicitent de concert la Société (SAFER) pour qu'elle exerce son droit ntibes. Avec l'appui technique du de la qualité des eaux de la Brague n financier de l'Agence de l'Eau Rhône-ropéen de développement régional et la municipalité se portent 0 euros.



Une zone recensée au niveau national en ZNIEFF, inaugurée hier en présence notamment d'André Nicolas, directeur du patrimoine d'Escota (à gauche) et de Vincent Kuleza, président du conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
(Photo Vincent Rossotti)

SAUVEGARDE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BRAGUE : L'ACTION FONCIÈRE POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES



CONCLUSION

- La maîtrise foncière = clé de la pérennité du site
- Les prairies humides d'Antibes : un refuge au cœur d'une ville littorale très urbanisée
- Une gouvernance fonctionnelle et reproductible ailleurs

Perspectives : consolider le corridor Brague-littoral, restaurations futures, lien avec l'Espace de Bon Fonctionnement de la Brague



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



SALIE DES ALPES



ambre.baxa@cen-paca.org

6- PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES GRÂCE À L'ACTION FONCIÈRE



L'action foncière, un levier pour la préservation et la restauration des annexes fluviales de la Loire

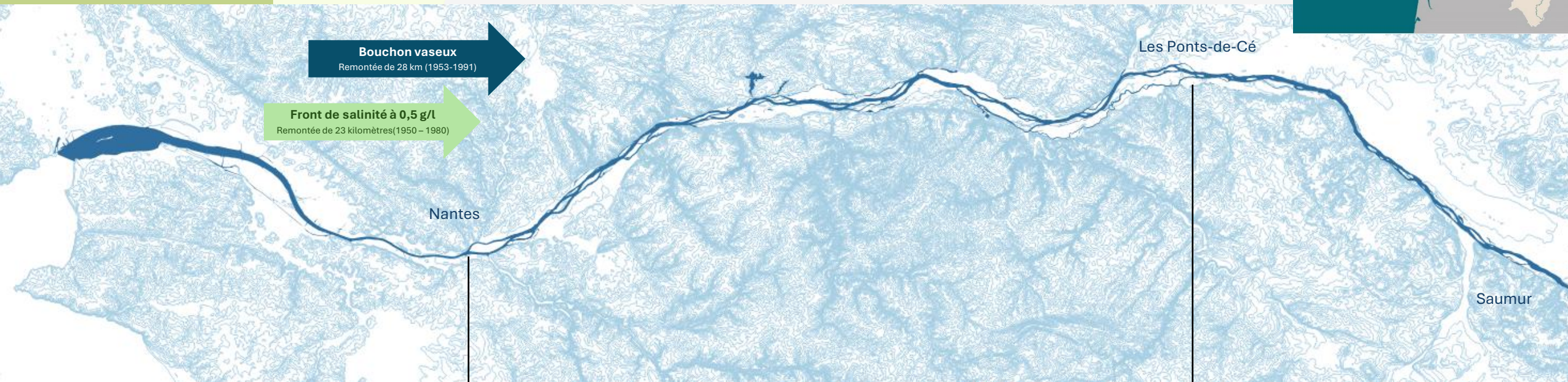
Deux exemples : îles Kerguelen, Bernardeau-Boire rousse et Zone humide du ruisseau du Voinard



FEUILLE DE FRÊNE

Contexte Loire estuarienne

- ✓ 3 Sites Natura 2000, des Sites classés au titre des Paysages, un SAGE Estuaire de la Loire...



Chenalisée – bassin à marée



Loire chenalisée



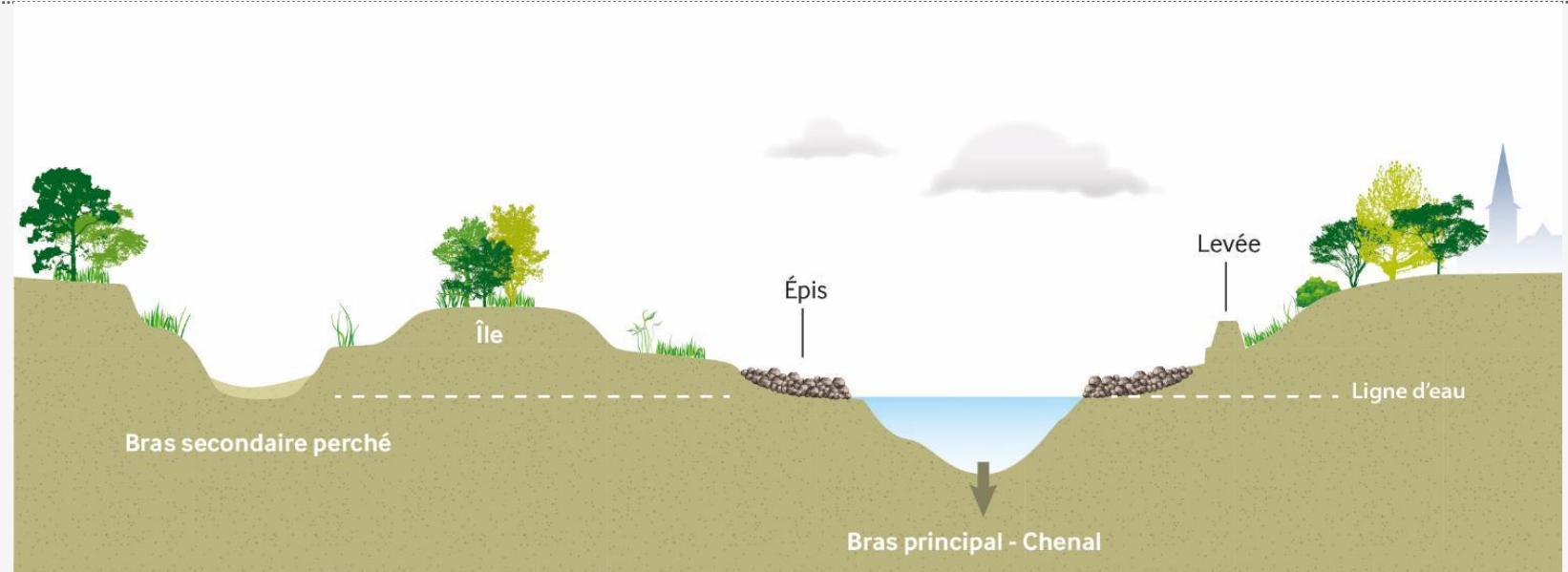
Loire endiguée



Contrat pour la Loire et ses annexes

Loire estuarienne amont de Nantes

140 km en Maine-et-Loire
et Loire-Atlantique



État initial : chenal principal surcreusé, déconnexion prolongée des annexes. Origine : plus de 750 ouvrages pour la navigation (19^e & 20^e), extraction massive de sable, ...



chevrettes – épis



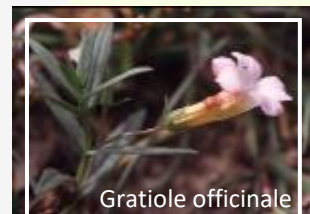
« gué » surélevé (2m)



connexion busée



connexion murée



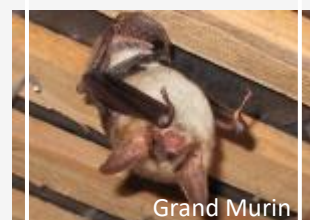
Gratiola officinale



Triton Crêté



Lucane Cerf-volant



Grand Murin



Petit Gravelot



Gomphus flavipes



Lycose cendrée (© Grégoire)



Cyclade des fleuves



Sternes pierregarin



Brochet



Angélique des estuaires



Mulette épaisse (© V. Prié)



Lamproie marine (© Logrami)



Cerastium dubium



Inula britannica

Flore 122 esp. patrimoniales
8 Habitats d'Intérêt communautaire



Faune patrimoniale ou protégée

112 Oiseaux nicheurs

12 Mammifères (Chiroptères, Castor d'Eurasie, Loutre d'Europe...)

12 esp. Amphibiens

6 esp. Reptiles

11 esp. Poissons

7 esp. Invertébrés

1 esp. de bivalve à enjeu

et d'autres remarquables



Fonctionnalités

Zone refuge

Zone de reproduction

Zone de nourrissage, de grossissement

Axe de migration

Rôle écrêtement des crues,
qualité de l'eau...



✓ Un contrat adossé à une stratégie territoriale 2021-2026, avec pour objectifs

- Favoriser le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire
- Favoriser le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés

(fonctionnalités, mosaïque d'habitats & diversité d'espèces)

✓ Plusieurs volets

- Mise en œuvre du programme de rééquilibrage du lit de la Loire des Ponts-de-Cé à Nantes (1^{ère} phase / 3 secteurs)
- Restauration des annexes fluviales et acquisitions foncières de zones humides
- Volet études – suivis – évaluation
- Volet animation - communication



Rééquilibrage du lit de la Loire

entre les Ponts-de-Cé à Nantes – Phase I - achevée

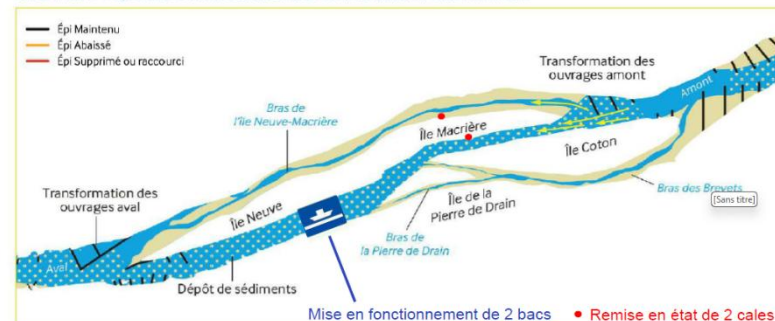


- ✓ Travaux de remodelage des ouvrages (épis, chevrettes)
 - Secteur A : 2021 – 2022
 - Secteur B : 2023 – 2025
- ✓ Archéologie (secteurs A et B)
- ✓ Aménagement de Bellevue - zone de transition (secteur C)
 - Réhausse ligne d'eau BM/débits moyens et ralentissement/dépôts sables à l'amont

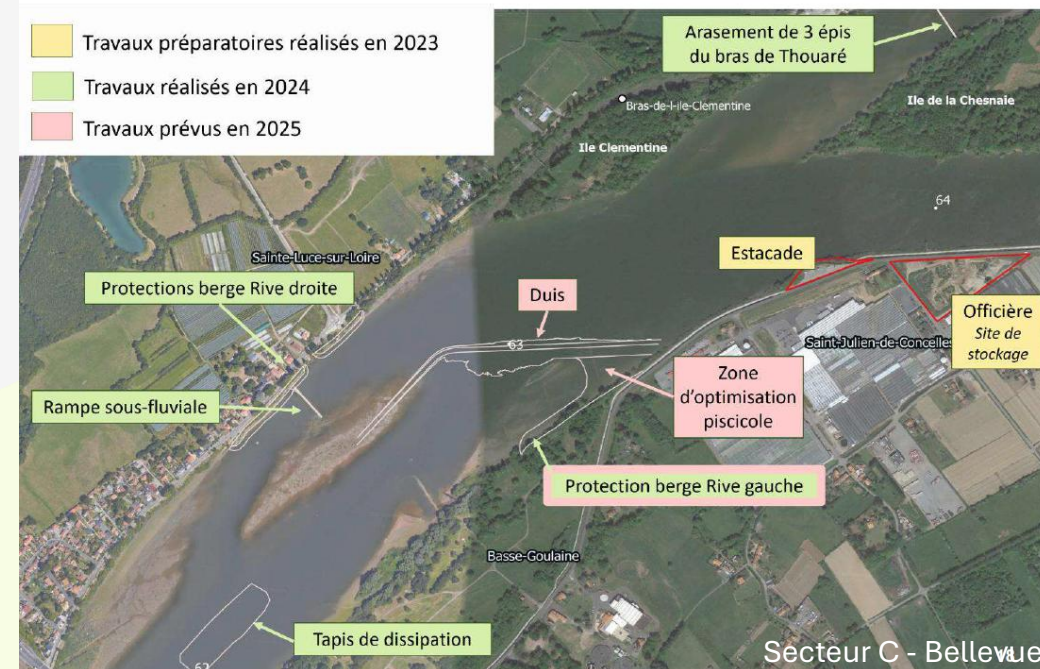


Zoom sur l'ouverture du bras de l'île Neuve-Macrière

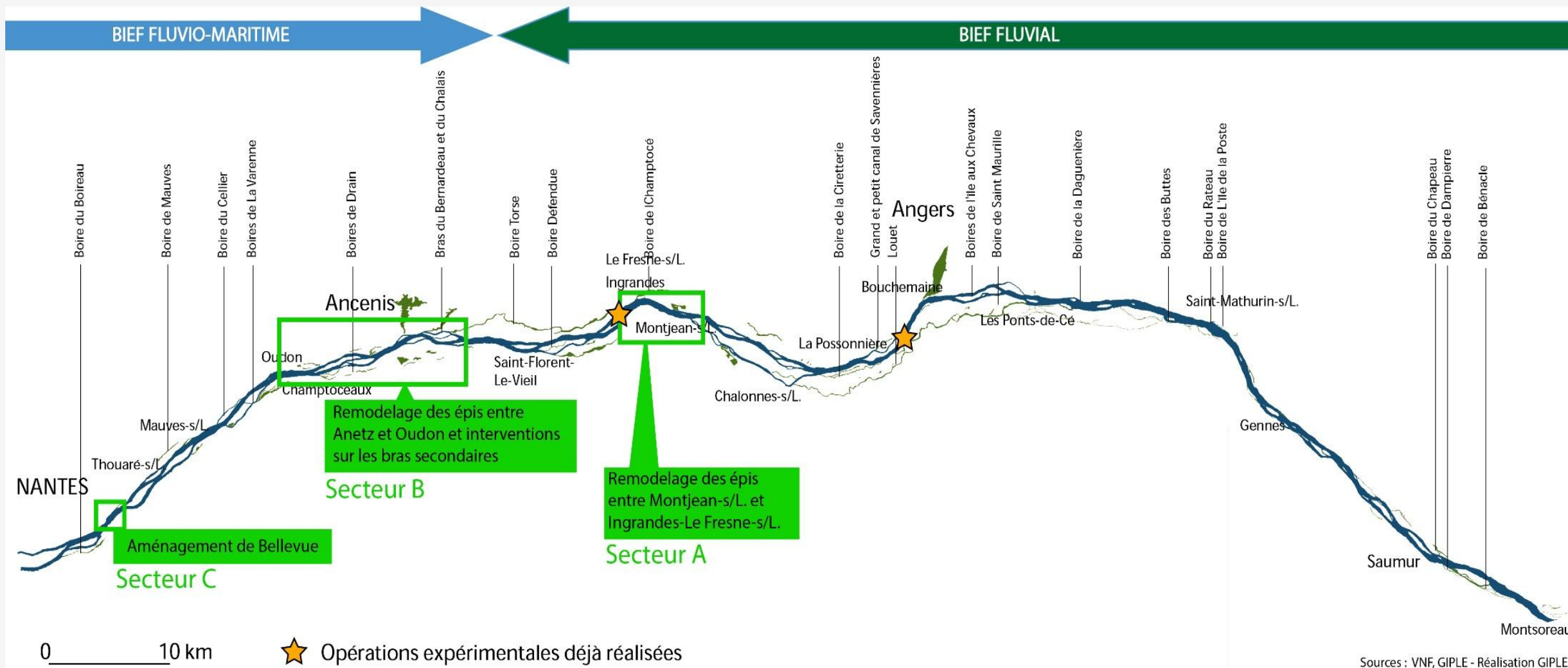
SITUATION PROJETÉE DU BRAS DE L'ÎLE NEUVE-MACRIÈRE (APRÈS TRAVAUX)



- Travaux préparatoires réalisés en 2023
- Travaux réalisés en 2024
- Travaux prévus en 2025



Loire et ses annexes





HYDROSEDIMENTAIRE

- 1.1 Bathymétrie et topographie générales
- 1.2 Surface du miroir d'eau
- 1.3 Morphologie des berges
- 1.4 Bathymétrie et topographie (Bellevue)

HYDRODYNAMIQUE

- 2.1 Lignes d'eau
- 2.2 Hauteurs d'eau en continu
- 2.3 Perte de charge occasionnée par Bellevue
- 2.4 Evolution du marnage
- 2.5 Mesures des débits : répartition des écoulements
- 2.6 Connectivité des annexes hydrauliques

FLORE ET VEGETATION

- 3.1 Communautés végétales
- 3.2 Espèces cibles

FAUNE ET PEUPELEMENTS

- 4.1 Faune piscicole
- 4.2 Poissons migrateurs
- 4.3 Macrofaune benthique
- 4.4 Mollusques aquatiques
- 4.5 Invertébrés des grèves sableuses
- 4.6 Odonates
- 4.7 Oiseaux nicheurs
- 4.8 Castor d'Eurasie

QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES

- 5.1 Paramètres estuariens
- 5.2 Navigation
- 5.3 Paysages
- 5.4 Perception acteurs/usagers





- Une 1^{ère} étude du foncier sur la Vallée de la Loire en 2019 - Enjeux : zones d'intérêt écologiques et hydro-écologique.
- Stratégie foncière 2024-2030 - Pays de la Loire

enjeux communs

Plus de 160 ha acquis
dans la vallée, en 4 ans



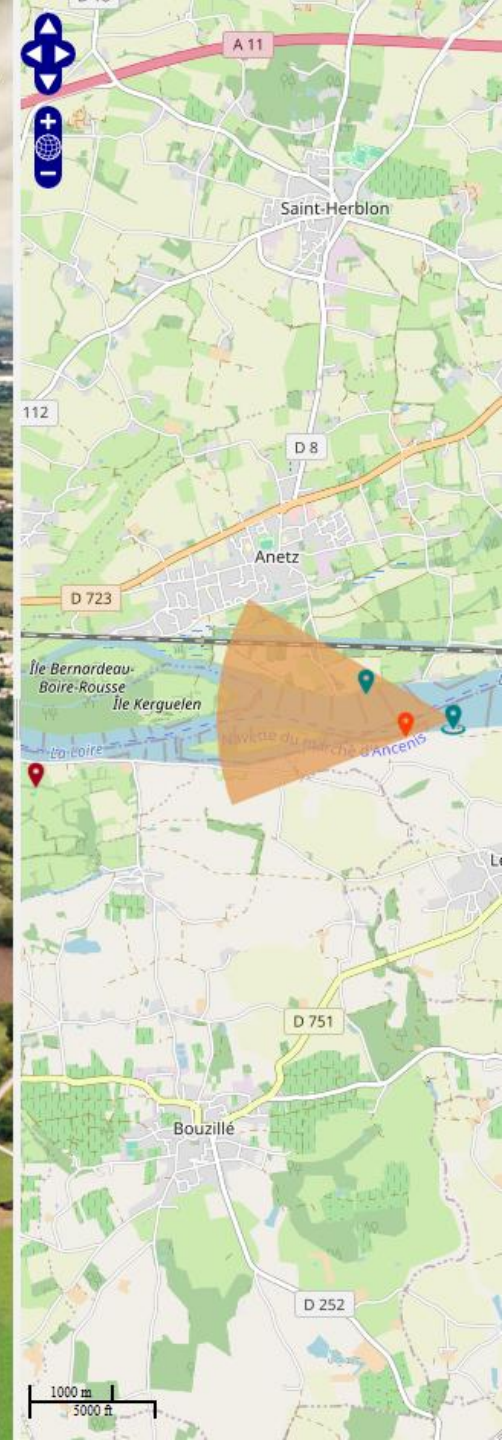
Deux exemples



1^{er}
exemple



Îles Kerguelen, Bernardeau-Boire Rousse & son bras



PK 98 - Anetz - 02 oct 2019 - 13h13 - débit 147m3/s - coef marée 101

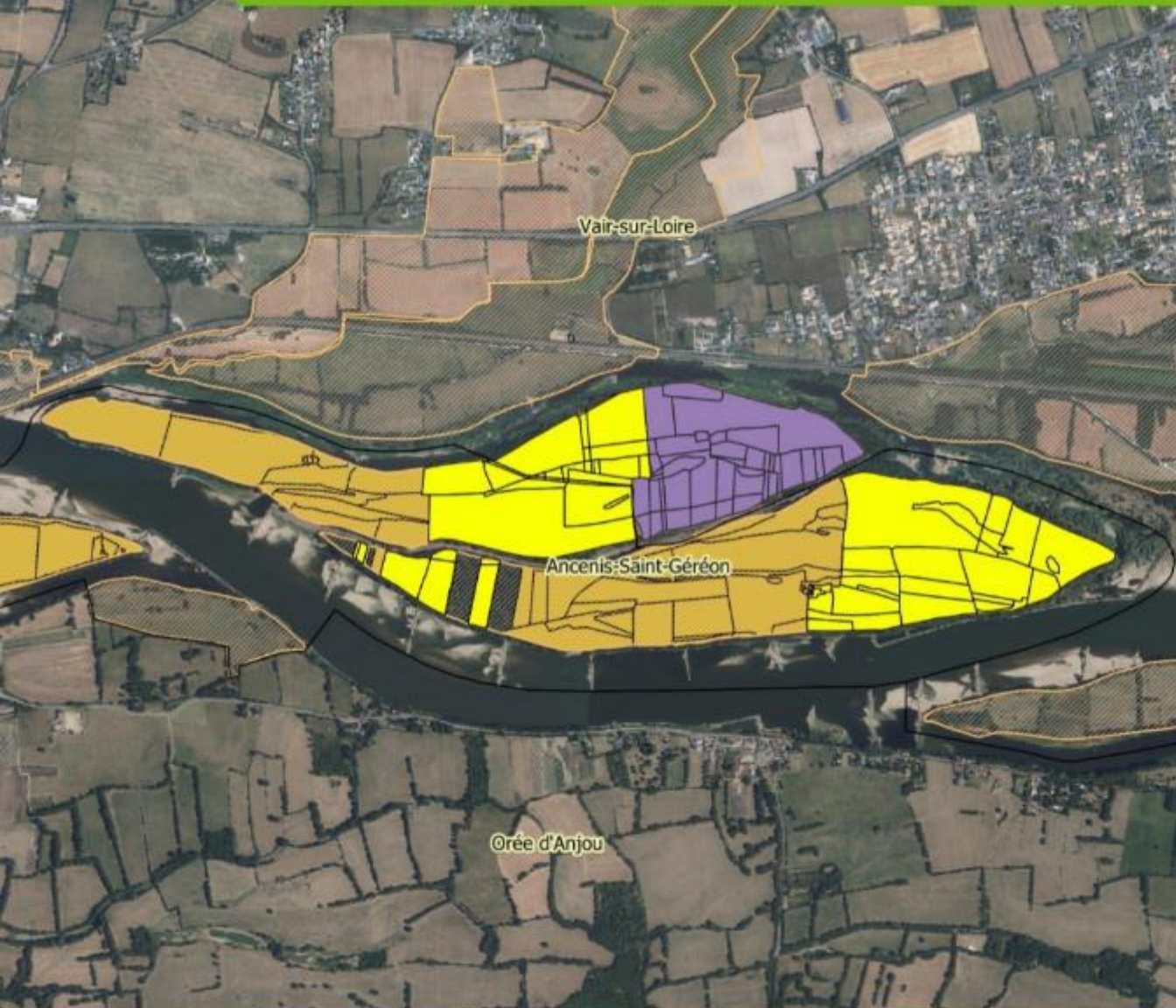
© GIP Loire Estuaire 2020 - photos © Philippe Grandorge / gerpho



Diversité d'habitats – espèces
Dynamique du bras impactée à l'amont par des ouvrages
(ouvrages pour la navigation et piste remblayée pour l'accès à l'île (non autorisée))

Action foncière & partenariats

Ile Kerguelen, Bernardeau, Boire rousse - Ancenis/Vair-sur-Loire - Loire-Atlantique (44)



Zonage stratégique

- ZPENS 44
- propriété du CD44
- propriété de WWF

CEN

limite communale



0 200 400 m

Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire



ROSALIE DES ALPES

Acquisition 2024
46ha75

555 000 €

FRANCE
NATION
VERTE
AgrimobiliserAccélérer



Loire
Atlantique

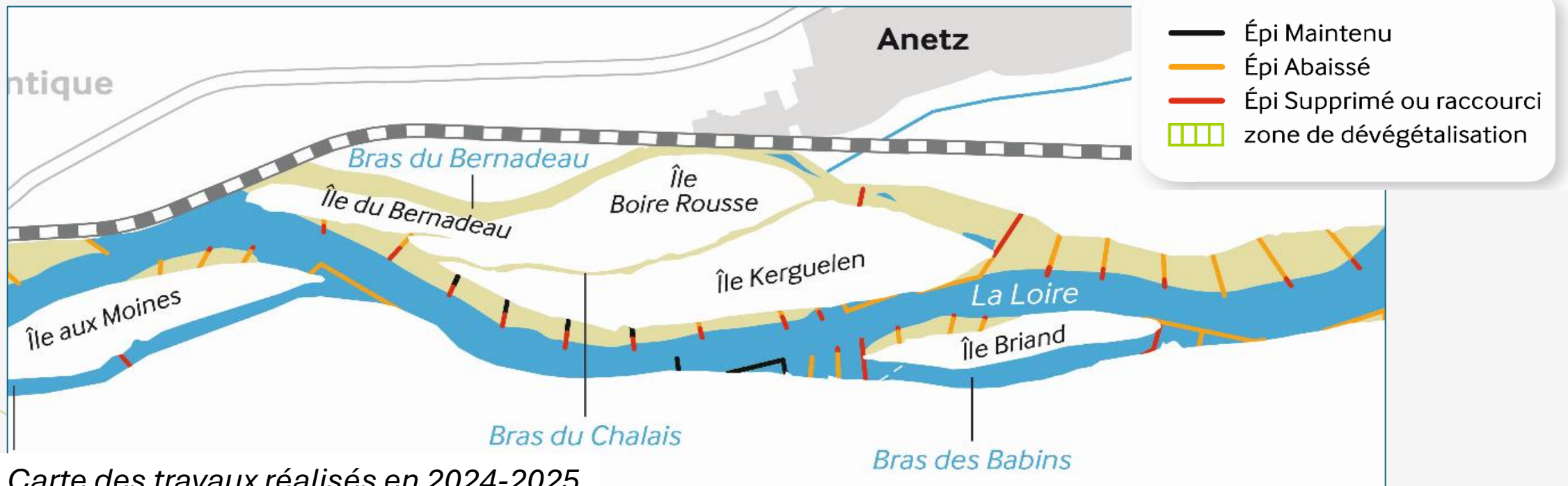


Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Travaux de rééquilibrage du lit



- Redonner espace de liberté et mobilité
- Libérer du sable pour nourrir le chenal
- Réalimenter les bras secondaires





ROSALIE DES ALPES

✓ Un plan de gestion mutualisé entre les acteurs fonciers (CD44, WWF, CEN, LPO)

- Préservation voire la restauration des milieux écologiques rares, menacés ou d'intérêt particulier du fait des habitats et/ou espèces et de milieux d'intérêt paysagers particuliers.
- Préservation voire restauration des fonctionnalités hydro-écologiques et de la dynamique fluviale de la Loire

Objectifs : Définir l'état et/ou le fonctionnement souhaité et évalué ainsi que le plan d'actions à mener.

Méthodologie : CT88 de l'OFB & approche Natur'Adapt ...

Elaboration en concertation avec les acteurs locaux

Développement de projets agricoles pérennes et adaptés à l'île : pâturage extensif, abandon de la fauche (perte d'accès terrestres « illégaux »)

& Projet « bacs des îles de Loire » pour sécuriser et pérenniser l'activité d'élevage sur les îles (accompagné par le CEN & VNF)



FEUILLE DE FRÊNE

Bacs des îles de Loire

Association
Bacs des
îles de Loire

Enjeux : Habitats, espèces & dynamique fluviale en lien avec les pratiques d'élevage

L'association Bacs des îles de Loire, crée en mai 2024

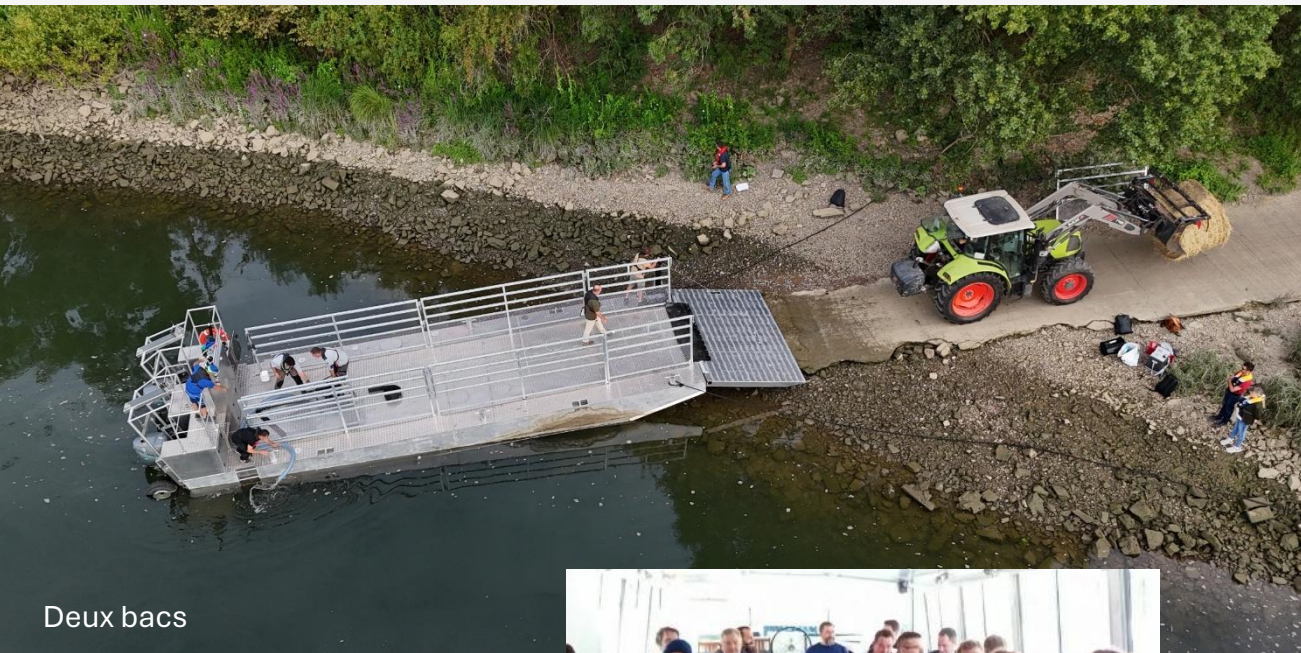
Éleveurs, pêcheurs prof., propriétaires, associations, collectivités...

Aujourd'hui : 13 exploitants/exploitations engagés / 12 îles, près de 500 ha de prairies sur un linéaire de 50 km de Loire.

 410 000 €

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

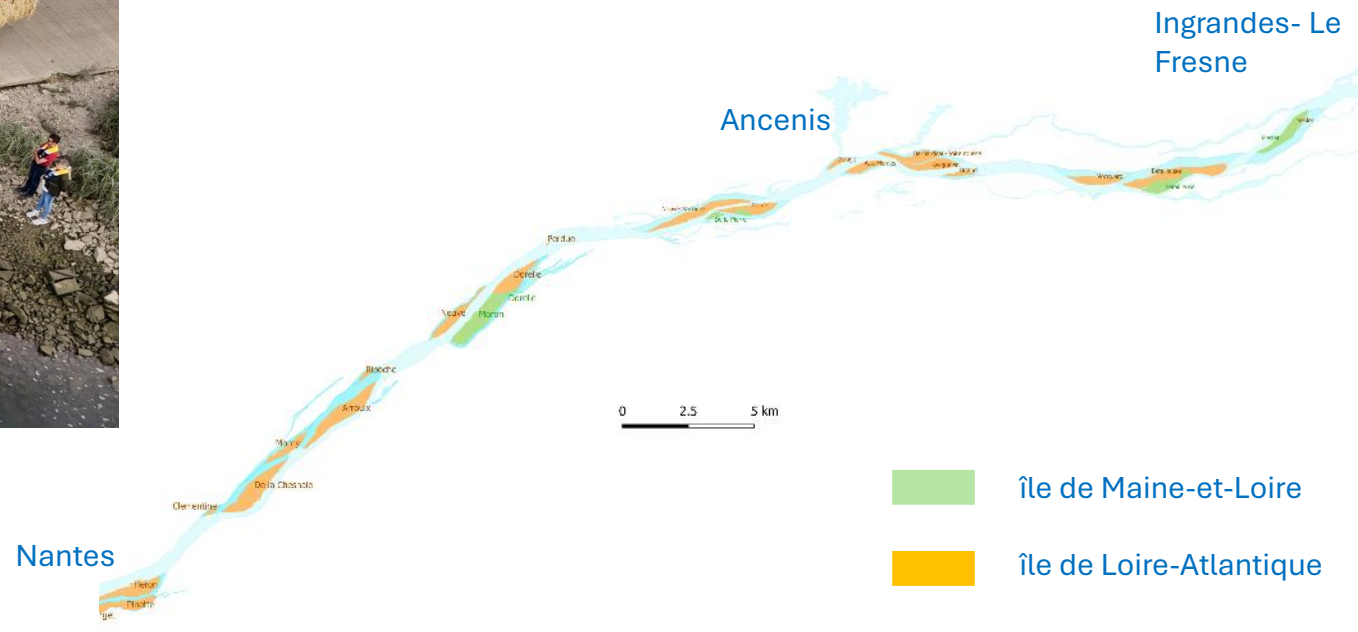
RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



Deux bacs



Formation collective



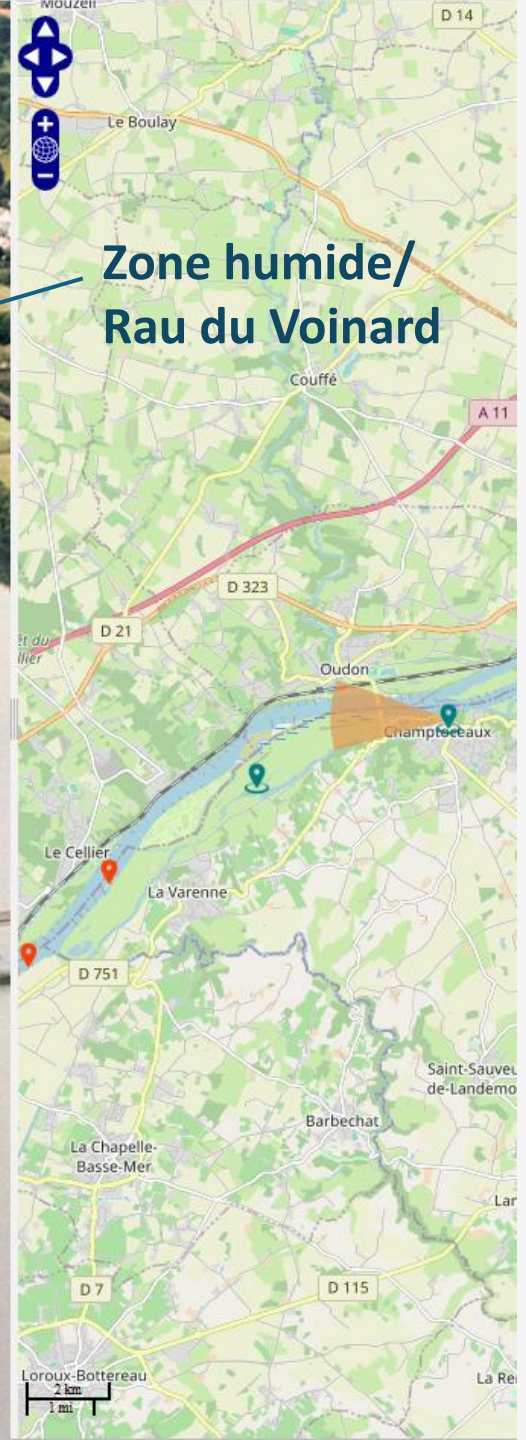
Ingrandes- Le
Fresne

Ancenis

Nantes

Île de France
Île de Loire-Atlantique

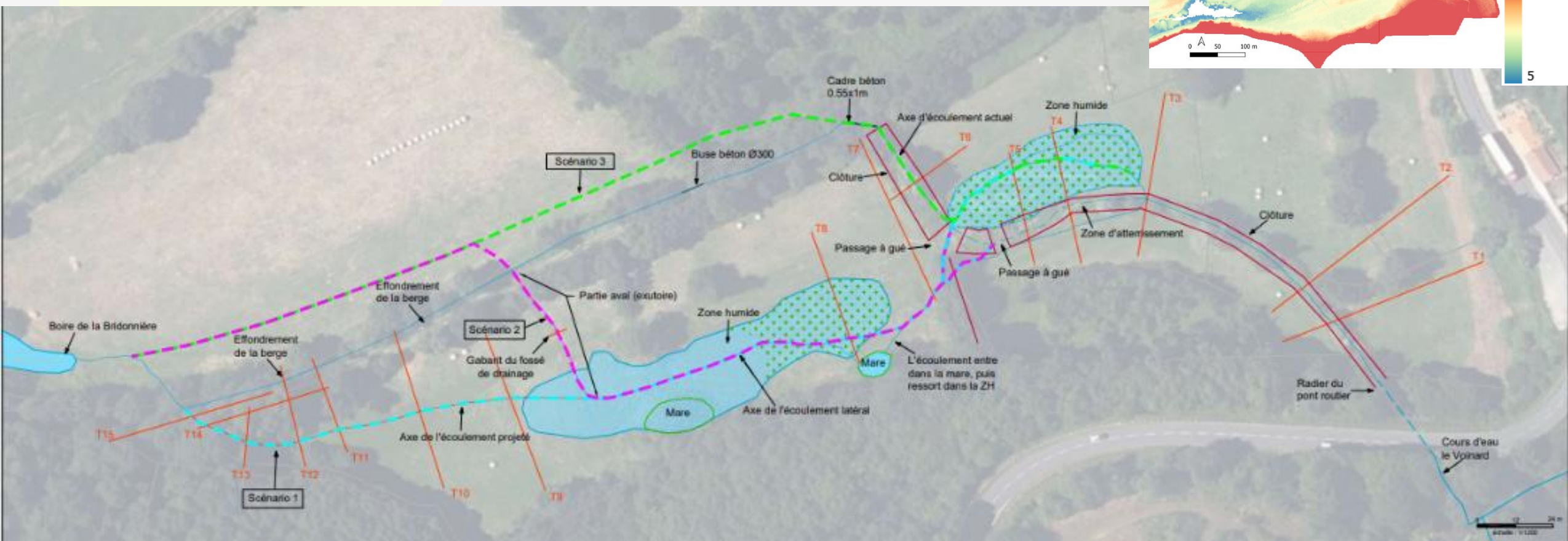
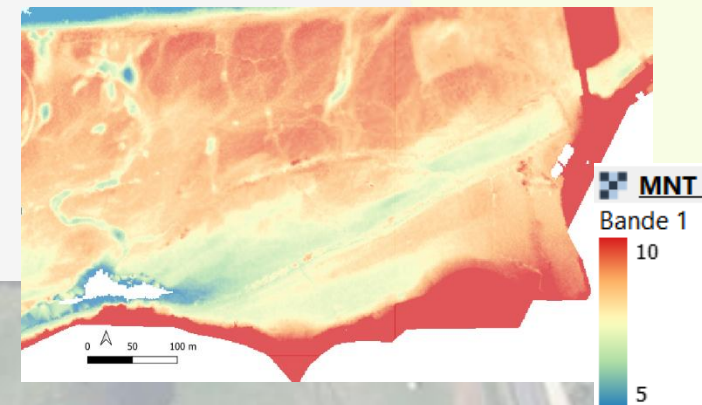
2^e exemple





Contexte : Rau dérivé (2010) pour la protection du captage AEP & dysfonctionnement
CEN sollicité en 2023 pour acquisition de la prairie humide et conseils trajectoire du Rau

Scénarios avant projet



CEN propriétaire depuis 2024 et CC Mauges Communauté est MO projet (CLA)

Nouveau projet de détournement du Rau en concertation

Zone humide Rau

Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire



LIE DES ALPES

Enjeu zone humide de la Vallée/annexes et cours d'eau
Adhésion du maître d'ouvrage, de son maître d'œuvre et des partenaires



Projets à suivre...



<https://www.contrat-loire-annexes.org>



AVANT LA PAUSE...



Inscrivez chacun.e sur 1 post-it :

- 1 défi ou succès** que vous avez rencontré dans la préservation foncière des milieux humides.



TEMPS D'ÉCHANGE



- Comment mobiliser efficacement l'action foncière pour préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?
- Quelles sont les conditions de réussite ?
- Quelles perspectives de mise en commun sur ces questions au sein du réseau des CEN ?



CONCLUSION

Quel mot vous vient spontanément quand vous pensez action foncière pour les milieux humides ?



Préservation Perennisation des prairies
Fastidieux Efficace Difficile Protéger & restaurer
Acquisition
Galère Concurrence **Restauration** Complexe
Acheter Collaboration stratégie Concertation
Protection Éleveur Liens humains
Syndicat de rivières



LE GROUPE PROJET ZONES HUMIDES DES CEN (GPZH)



- **Organisation**

- Pilote : Suzanne Guyard (FCEN)
- Copilotes : Peter Duran, Eléonore Vandel (FCEN) et Manon Gisbert (CEN Franche-Comté)
- Directeur référent : Pierre Mossant (CEN Auvergne)

- Une **LD pour échanger par mail**, afin de :

- solliciter le groupe sur nos questionnements ;
- faire connaître les informations de portée nationale...



cen_zh@framagroupes.org

- Des **rencontres en format « webcafé »** tous les 2-3 mois.
- Un **dossier partagé** (supports des webcafés et tableau pour proposer des sujets)

S'abonner à la LD

